JMZH Ramsar

JOURNEE MONDIALE
DES ZONES HUMIDES

ZONES HUMIDES ET AGRICULTURE CULTIVONS LE PARTENARIAT !

Compte rendu des manifestations en Limousin Journée Mondiale des Zones Humides 2014

Partenaires

SOURCES en action
Réserve Naturelle TOURBIERE DES DAUGES
Université de Limoges
GRESE
CIVAM
NATURA 2000
Etablissement Public du Bassin de la Vienne
Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Agriculture Durable de Moyenne Montagne
Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin
tulle agglo
LPO CORREZE
LIMOUSIN NATURE ENVIRONNEMENT
Réseau Zones Humides Limousin
animé par
Conservatoire d'espaces naturels Limousin

Sommaire

Journées Mondiales Zones Humides 2014

Tourbière de la Gane des Nouhauts – Saint-Martin-Château (23) - Visite de ferme - 29 janvier 2014 6

Tourbière du Tronchet – Viam (19) - Visite de site - 31 janvier 2014 12

Les Chaux de Magnac – Saint-Martin-la-Méanne (19) - Sortie Nature - 1 février 2014 15

Sortie ornithologique au Lac de Coiroux - Aubazine (19) - 2 février 2014 20

Concours de plaidoiries pour un monde meilleur - Lycée agricole Edgard Pisani – Naves (19) - 4 février 2014 21

Tourbière des Dauges – Saint-Léger-la-Montagne (87) - Sortie Nature - 5 février 2014 23

« Le Peux du Tour » - Gentioux (23) - Visite de ferme - 6 février 2014 24

Réseau de mares de Thiat - Diaporama de présentation de l'étude du réseau de mares de Thiat - 7 février 2014 30

Valorisation des zones humides par pâturage et bon état des cours d'eau : techniques d'abreuvement (filtre gravitaire) - Diaporama et visite de site - 12 février 2014 33

Ferme de Lachaud – Gentioux-Pigerolles (23) - Visite de ferme - 13 février 2014 38

Les richesses naturelles de la vallée du Brezou, un patrimoine à préserver et à valoriser - Soirée diaporama - 14 février 2014 43

Landes et tourbières de Péret-Bel-Air (19) - Visite de Ferme - 17 février 2014 46

Landes et zones humides du bassin versant de la Corrèze de Pradines - Gourdon (19) - Visite de ferme - 20 février 2014 51

Tourbière de Négarioux-Malsagne - Peyrelevade (19) - Sortie naturaliste - 21 février 2014 59

Prairies et landes de Bourdelas – Séreilhac (87) - Chantier de bénévoles - 22 février 2014 62

Journées Mondiales Zones Humides 2014

CONTEXTE

Chaque année, la **Journée Mondiale des Zones Humides** (JMZH) est célébrée le 2 février, en commémoration du traité intergouvernemental sur les zones humides signé le 2 février 1971 à Ramsar, communément nommé Convention de Ramsar.
Les Nations Unies ont décrété **« 2014 : Année de l'agriculture familiale »** ; c'est pourquoi la Convention de Ramsar a choisi les zones humides et l'agriculture comme thématique de la Journée mondiale des zones humides 2014, avec pour slogan :
« Zones humides et agriculture : cultivons le partenariat ! »

Depuis plusieurs années, le Réseau Zones Humides en Limousin, animé par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, s'investit pour cet évènement en organisant diverses manifestations, comme les 1ères Rencontres du RZH en 2013.
En 2014, le Réseau souhaitait utiliser ce cadre pour communiquer et sensibiliser sur la préservation des zones humides, et ce, de deux façons :

- en organisant des animations, visites de fermes des membres du réseau, etc.
- en proposant à nos partenaires de réunir en un **calendrier commun** l'ensemble des manifestations du Limousin afin de valoriser le travail de chacun et de mutualiser nos actions en faveur de ces milieux.

Pour suivre la planification des Journées Mondiales des Zones Humides, ces animations se sont déroulées entre **le 25 janvier et le 23 février 2014**.

EN LIMOUSIN

Pour cette édition 2014 *« Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat ! »*, 15 manifestations ont été organisées par le Conservatoire avec la participation de nombreux partenaires : PNR de Millevaches, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, LPO Corrèze, Etablissement Publique du Bassin de la Vienne, Tulle Agglo, Limousin Nature Environnement, Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural, Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin, Lycée agricole Edgard Pisani de Naves, le Groupe de Recherche Eau Sol Environnement (Université de Limoges), le Syndicat d'Aménagement de la Vienne Moyenne, etc.
Ces journées ont occasionné des discussions et des échanges très intéressants sur la gestion des milieux humides. Elles ont rassemblé plus de 200 participants autour de 4 grandes thématiques :

Pâturage

- Le pâturage « Voisin » en milieu tourbeux : une technique consistant à appliquer une forte pression de pâturage pendant un laps de temps assez court ;
- Présentation d'une parcelle de lande humide du Réseau Zones Humides sur laquelle un sylvo-pâturage est envisagé (19) ;
- Production laitière et pâturage des tourbières (23) : découverte d'une petite exploitation auto-suffisante qui fonctionne avec un nombre réduit d'animaux ;
- Présentation d'un filtre décanteur pour l'abreuvement du bétail en prés de fond, breveté à l'Institut National de la Propriété Industrielle ;
- « Valoriser une ressource peu coûteuse, l'herbe » : présentation du travail du groupe « herbe » de l'Association de Développement pour une Agriculture Plus Autonome pour la valorisation des milieux tourbeux et landeux par le pâturage (23).

Biodiversité

- « Biodiversité des mares de Thiat », ou encore « richesses naturelles de la vallée du Brezou », quels projets pour les années à venir ? ;
- Recherche de la Grenouille rousse à la tourbière de Négarioux-Malsagne (19) ;
- Sortie ornithologique.

Travaux

- Travaux en tourbières, exemples d'actions réalisées par le CEN Limousin (19) ;
- Découverte de tourbières faisant l'objet de travaux de restauration, notamment par la mise en place de pâturage par des vaches « Highland cattle » ;
- Découverte de la tourbière du Col de la Blanche (19), centre d'un projet de restauration et de valorisation éco-touristique ;
- Chantier de restauration de mares (87).

Patrimoine culturel

- Balade autour des anciennes pêcheries de la réserve naturelle et découverte des travaux de restauration de la tourbière des Dauges (87).

Rappel du programme

Mercredi 29/01

Visite de ferme : **la Gane des Nouhauds**
Présentation de l'exploitation de Guillaume Betton et de sa technique de "paturage voisin" en milieu tourbeux.
RV : 14h, place de l'église de Saint-Martin-Château (23)
Prévoir des bottes
Organisateur : CEN Limousin 05 55 03 98 22

Vendredi 31/01

Sortie naturaliste : **la tourbière du Tronchet**
Découvrez les travaux et les techniques utilisées en zones humides tourbeuses en compagnie des coordinateurs du programme «Sources en action».
RV : 14h30 au lieu-dit du Bas Tronchet à Viam (19)
Prévoir des bottes
Organisateurs : EPTB Vienne / PNR Millevaches / CEN Limousin 05 55 03 98 21
Programme detaillé : www.sourcesenaction.fr

Samedi 01/02

Sortie naturaliste: **Les Chaux de Magnac**
Présentation du projet de la commune dans le cadre de son adhésion au Réseau Zones Humides et déambulation sur ces landes humides.
RV : 13h place de la mairie de Saint-Martin-la-Méanne (19)
Prévoir des bottes
Organisateurs : LPO Corrèze 05 55 85 45 52 / CEN Limousin

Dimanche 02/02 journée officielle

Chantier : **Tourbière de Peyrat**
Une journée pour participer à la remise en pâturage d'une tourbière. Préparation à l'installation d'une clôture pour des brebis limousines.
RV : 9h30 au parking de la mairie de Pradines (19)
Prévoir des bottes, des outils (bêches, houe, sécateurs...), un pique-nique à partager.
Une soupe bien chaude et du café sont offerts aux participants.
Organisateur : CEN Limousin 05 55 03 98 25
Inscription souhaitée

Sortie naturaliste : **Marais autour de Meyssac**
Sortie naturaliste dans les marais autour de Meyssac
RV : 9h au parking de l'Eglise à Meyssac (19)
Organisateur : LPO Corrèze 06 24 97 04 49

Dimanche 02/02 journée officielle

Sortie naturaliste : **Lac de Coiroux**
Sortie ornithologique autour du lac de Coiroux
RV : 14h à l'entrée du parc du Coiroux à Aubazine (19)
Organisateur : SEPOL 06 77 40 99 82

Sortie naturaliste : **Bords de Vienne**
Balade le long de la Vienne, un petit tour par l'évêché et la cathédrale. Observation d'oiseaux familiers et parfois inattendus.
RV : 9h parking du pont Saint-Martial, rive gauche à Limoges (87)
Organisateur : SEPOL 05 55 00 60 87

Lundi 03/02

Sortie naturaliste : **Lac de Coiroux**
Sortie ornithologique autour du lac de Coiroux et dans les pâturages qui l'entourent à Aubazine
RV : 9h à l'entrée du lac à Aubazine (19) - (durée: 3h)
Organisateur : LPO Corrèze 06 24 97 04 49

Mardi 04/02

Colloque : **Lycée de Naves**
Concours de plaidoiries en faveur de la protection de la planète au Lycée de Naves par les classes de secondes.
A cette occasion, l'exposition sur les zones humides de Limousin Nature Environnement sera présente sur le site.
RV : 10h à l'accueil du Lycée de Naves (19)
Prévoir : inscription auprès de Nathalie Maisonnas (nathalie.maisonnas@educagri.fr ou 05 55 26 64 56)
Organisateur : Lycée Edgard Pisani de Naves

Mercredi 05/02

Sortie naturaliste : **Tourbière des Dauges**
Balade qui vous conduira à retrouver les anciennes pêcheries présentes sur la réserve naturelle, vous pourrez découvrir les travaux de restauration effectués et vous imprégner de l'ambiance d'une zone humide remarquable en traversant la tourbière des Dauges.
RV : 14h30 à la Maison de la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges - Sauvagnac - Saint-Léger-la-Montagne (87)
Prévoir des bottes
Organisateur : CEN Limousin 05 55 39 80 20

Jeudi 06/02

Visite de ferme : **Puy du tour**
Pascal Durand et Mélanie Jaubert ont intégré les zones humides à leur exploitation autosuffisante. Ils sont également membres du Réseau Zones Humides et transforment leurs produits laitiers (yaourts, fromages). Ils nous présenteront leurs activités.
RV : 14h place de la mairie de Gentioux Pigerolles (23)
Prévoir des bottes
Organisateur : CEN Limousin 05 55 03 98 23

Jeudi 06/02

Colloque : **"Les zones humides : règlementation, inventaires, fonctionnalités et usages"**
RV : 8h30, bâtiment F (amphithéatre) de la Faculté des sciences et techniques à Limoges (87)
Prévoir : frais d'inscription
Oranisateurs : Université de limoges GRESE - Aquatech Limoges
N.B: inscription + programme : http://www.unilim.fr/grese/

Vendredi 07/02

Diaporama : **Les mares de Thiat**
Présentation de leur biodiversité et du plan de gestion réalisé par le CEN Limousin
RV à 18h30 à la salle de la mairie à Thiat (87)
Organisateur : CEN Limousin 05 55 03 98 25

Mercredi 12/02

Diaporama : **Beaumont du Lac**
Abreuvement du bétail en pré de fond, techniques de filtration des eaux destinées à l'abreuvement gravitaire. Présentation d'un filtre décanteur (en salle).
RV : 14h à la mairie de Beaumont du Lac (87)
Organisateurs : CEN Limousin / Syndicat mixte Monts et Barrages 05 55 69 57 62

Visite de site : **Les zones humides des Rédoudaudas**
Découverte du site des Rédoudaudas et des travaux réalisés par le CEN Limousin dans le cadre du programme "Sources en action", puis utilisation du filtre décanteur.
RV : 15 h à la mairie de Beaumont du Lac (87)
Prévoir des bottes
Organisateurs : CEN Limousin / Syndicat mixte Monts et Barrages 05 55 69 57 62

Jeudi 13/02

Visite de ferme : **Ferme de Lachaud**

Journée d'échange sur la valorisation des milieux semi-naturels en milieux tourbeux et landeux au GAEC de la FEVE.

RV : 10h15 parking de la plage de Broussas à Royère de Vassivière (23) ou RV 10h30 à la ferme de Lachaud à Gentioux-Pigerolles (23)

Prévoir les bottes et un pique nique à partager

Organisateurs : CEN Limousin / FRCIVAM 05 55 26 07 99

Vendredi 14/02

Diaporama : **La vallée du Brezou**

«Les richesses naturelles de la vallée du Brezou, un patrimoine à préserver et à valoriser"

Venez découvrir la faune et la flore remarquables de cette zone humide, son marais.

Préservation, création de sentiers de découverte.

RV : 18h30 à la mairie de Lagraulière (19)

Organisateurs : LNE 06 74 35 41 37 / CEN Limousin / Tulle Agglo 05 55 20 89 90

Lundi 17/02

Visite de ferme : **Péret-Bel-Air**

Présentation de l'exploitation de Jacques Virolle et de son projet de troupeau "Highland cattle".

Visite de la tourbière de la blanche et signature de l'adhésion au Réseau Zones Humides de la commune et de l'ONF.

RV : 14h à la salle des fête de Péret-Bel-Air (19)

Prévoir des bottes

Organisateurs: PNR Millevaches / CEN Limousin 05 55 03 98 25

Jeudi 20/02

Visite de ferme : **Gourdon-Murat**

Gérard Migotti est membre du Réseau Zones Humides en Limousin, il accueille les éleveurs de l'ADAPA pour une visite de ferme et des échanges sur les conduites de ces milieux.

RV : 10h15 devant la mairie de Gourdon-Murat (19)

Prévoir des bottes et un pique nique à partager

Organisateurs : CEN Limousin / FRCIVAM 05 55 26 07 99

Vendredi 21/02

Sortie naturaliste : **Tourbière de Négarioux-Malsagne**

Une matinée à la recherche de la Grenouille rousse sur la tourbière de Négarioux-Malsagne (Peyrelevade,19)

RV : 10h à la salle des fêtes de Peyrelevade (19)

Prévoir des bottes

Une solution de repli en salle est prévue en cas de mauvais temps

Organisateurs : GMHL 05 55 32 43 73 / PNR Millevaches 05 55 95 39 65 / CEN Limousin 05 55 03 98 25

Samedi 22/02

Chantier : **Le «Petit bourdelas»**

Chantier bénévole pour créer et restaurer des mares ainsi que rafraîchir une petite lande atlantique.

RV : 9h30 au village du petit Bourdelas à Sereilhac (87)

Prévoir des bottes, des instruments aratoires, des sécateurs , un pique nique à partager

Organisateurs : SABVM / CEN Limousin 05 55 03 98 24

Dans le cadre de ses activités en faveur des zones humides et pour donner suite aux 1ères rencontres du Réseau Zones Humides en Limousin, le RZH vous propose ce programme avec la mobilisation de ses partenaires.

Partenaires techniques :

Partenaires financiers :

Les journées mondiales des zones humides en Limousin

Découvrez le calendrier que vous propose le Réseau Zones Humides (RZH) animé par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin.

Chaque année, la Journée Mondiale des Zones Humides est célébrée le 2 février, en commémoration du traité intergouvernemental sur les zones humides signée le 2 février 1971 à Ramsar, en Iran, et couramment nommé Convention de Ramsar.

Les Nations Unies ont décrété « 2014 : Année de l'agriculture familiale » ; c'est pourquoi la Convention de Ramsar a choisi ce thème pour 2014 avec comme slogan : «Zones humides et agriculture : cultivons le partenariat ! »

Diverses manifestations sont organisées entre le 25 janvier et le 23 février 2014 dans toute la France sous forme de journées ateliers, chantiers, diaporamas, expositions techniques, sorties nature, etc...

Plus d'informations :
www.conservatoirelimousin.com

Tourbière de la Gane des Nouhauts – Saint-Martin-Château (23)

Visite de ferme

29 janvier 2014

Commune : Saint-Martin-Château (23)
Lieu-dit : Favareillas

PRÉSENTATION DU SITE

Le site de la Gane des Nouhauts se trouve sur la commune de Saint-Martin-Château, en Creuse, près du hameau de Favareillas. Ce fond tourbeux a été (re)découvert en 1998 par Stéphanie Tollemer, stagiaire au CEN.

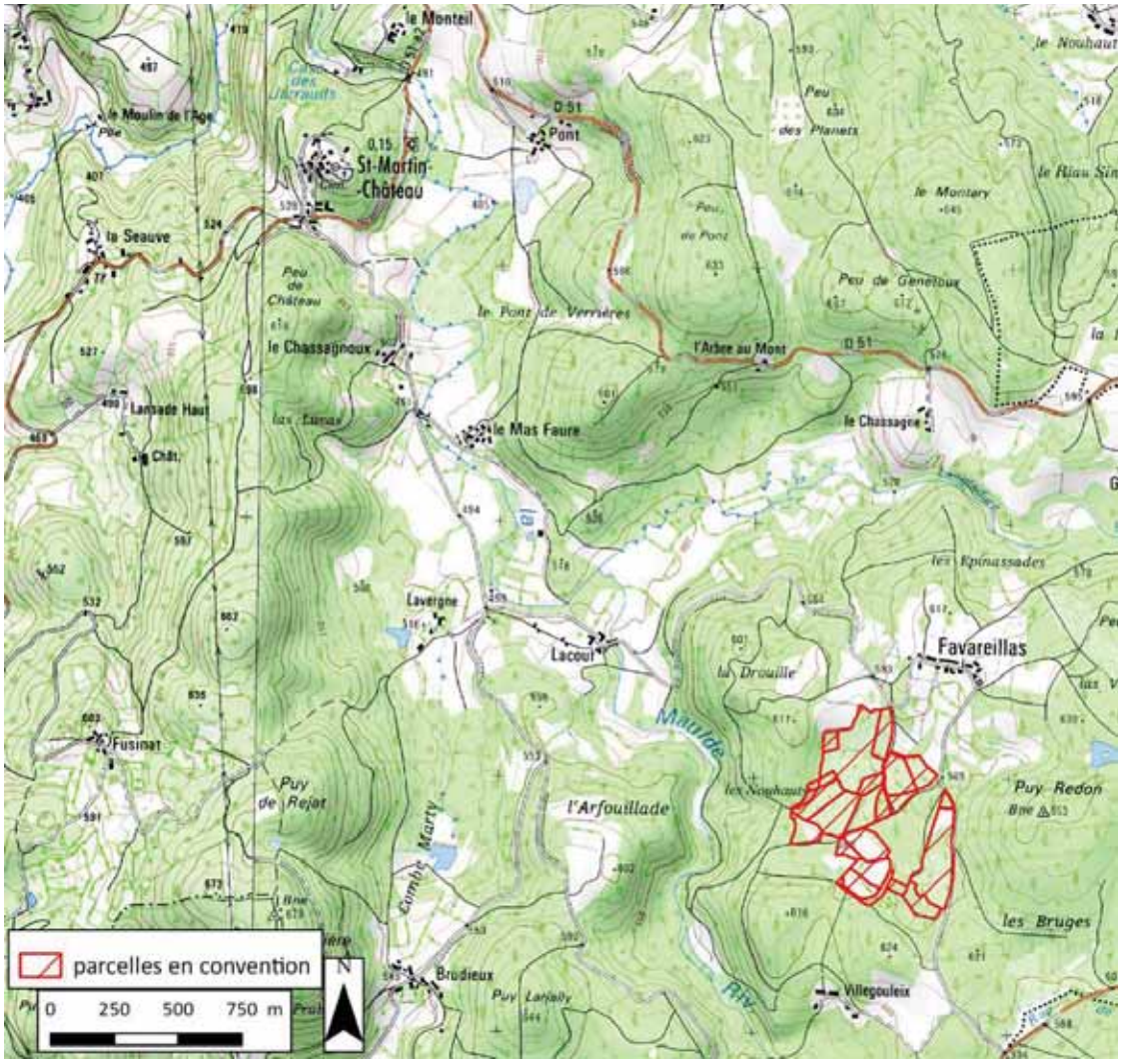

L'ensemble des milieux tourbeux de la Gane des Nouhauts est utilisé par Guillaume Betton, agriculteur qui a repris ces terrains en 2002. Avec une altitude légèrement inférieure à 600 m, ces 26 ha de tourbière se nichent sur les contreforts de la montagne limousine et forment les sources d'un petit affluent de la Maulde. Une convention tripartite lie l'éleveur, le CEN et les propriétaires des parcelles depuis 2004 pour 15 ans. Dès le départ, Guillaume Betton a fait pâturer ces terrains par un troupeau de brebis limousines avec une méthode particulière appelée le pâturage « Voisin », du nom de l'éleveur-vétérinaire normand qui a mis au point cette méthode de pâturage rationnel.

Le Conservatoire d'espaces naturels est intervenu dans le cadre du programme Loire-Nature depuis 2005 puis du programme « Sources en action » depuis 2011 pour rouvrir les milieux. Depuis près de 10 ans, des chantiers de bûcheronnage, de broyage, de nettoyage des rémanents et de pose de clôture sont organisés. Encore quelques années d'effort et la restauration se terminera !

Les milieux tourbeux en bon état de conservation accueillent quelques espèces particulières comme la Cordulie arctique. Cette libellule est une relique glaciaire, c'est-à-dire qu'elle a trouvé refuge depuis l'époque glaciaire dans les milieux tourbeux du plateau. Le milieu très particulier qui lui est indispensable est constitué de zones de Sphaignes détrempées constamment.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Un travail engagé en 2002

Guillaume Betton présente son exploitation aux cinq participants dont un autre éleveur de brebis. Il s'est installé en 2002 sur 60 ha de Surface Agricole Utile (SAU) parmi lesquelles se trouvent 30 ha de tourbières et landes sèches. Il élève des brebis limousines pour la production de viande d'agneau, qu'il vend directement à une clientèle en majorité locale. Son troupeau est actuellement de 200 brebis. Il est monté jusqu'à 350 têtes mais cela représentait une pression trop importante au regard de la capacité des terrains.

D'autre part, la sécheresse de 2011 l'a contraint à choisir entre acheter du foin ou diminuer son troupeau. Il a alors préféré réduire son troupeau. Il souhaite actuellement augmenter légèrement le nombre de bêtes pour arriver autour de 250-270 brebis.

A la base du travail avec le Conservatoire, ses questions visaient la gestion d'une lande sèche. Une visite s'est faite avec un technicien et la discussion a dévié sur les tourbières. Finalement, la convention ne portera uniquement que sur les 26 ha de tourbières. A l'époque, avec tout le travail que demandait son installation, Guillaume Betton n'aurait pas pu restaurer ces milieux si le CEN n'était pas intervenu. La convention prévoyait que le CEN restaure ces milieux (bûcheronnage et pose de clôture) et que l'éleveur les entretienne par la suite grâce au pâturage. Dans les faits, celui-ci a été mis en place rapidement, facilitant le travail des bûcherons et participant à la restauration en limitant la Molinie (graminée qui forme de grosses mottes que l'on nomme « touradons »), déjà très présente.

Un des participants s'interroge sur le devenir de la lande sèche. Guillaume Betton lui répond qu'elle appartient au Groupement Syndical Forestier de St-Martin-Château. Le technicien ONF, Jérôme Vany, souhaite y mener des travaux de restauration et a déjà demandé à Guillaume B. s'il pouvait y faire pâturer ses brebis pour son entretien. Cependant, Guillaume, ayant suffisamment de terrain, ne souhaite pas s'y engager. Augmenter son troupeau n'est pas non plus souhaitable car se poserait alors le problème de nourrir les bêtes durant l'hiver. De ce fait, la lande est restée en l'état et la dynamique naturelle continue aujourd'hui son œuvre.
Les échanges au sein du groupe amènent à se poser la question de l'intervention d'un autre éleveur, comme Stéphane Momboisse qui a repris l'exploitation de Philippe Betton, le père de Guillaume. A priori, ce dernier aurait déjà suffisamment de surface mais il faudrait lui demander.

L'association Eclat de Rives a également demandé à Guillaume Betton de mettre quelques brebis sur une zone humide sectionnale de 2 ha. Juste à côté, 6 ha de zones humides sont abandonnés. Ces 8 ha, où l'Angélique est abondante, pourraient faire l'objet de l'intervention du Réseau Zones Humides.
Guillaume B. nous informe que les brebis adorent l'Angélique.

Les saules, une ressource pour la ferme

A l'approche de la zone humide en convention, le groupe s'arrête devant une haie de saules. Guillaume précise qu'il s'agissait au départ d'une haie de 20 m de large de vieux saules. Les travaux de bûcheronnage du CEN, menés sur ce secteur en février 2008, ont consisté à les réduire pour obtenir des têtards. Ainsi, une grande partie des branches a été coupée, un seul tronc par souche a été laissé. Sur ce tronc d'environ un mètre de hauteur, de nouveaux rameaux ont poussé de la tête et un peu du pied. Les inférieurs ont systématiquement été broutés par les brebis.

Les « têtards » en juillet 2008

Les têtards en janvier 2014

Guillaume indique qu'il envisage de couper les branches de la tête pour les renouveler et qu'il compte les broyer pour les utiliser en litière, prioritairement, et en bois raméal fragmenté (BRF). Cette idée lui est venue

après lecture d'un livre sur le BRF et suivant la nouvelle contrainte, avancée par le CEN en 2010, de ne plus systématiquement brûler les branches résiduelles du bûcheronnage. Depuis, chaque année, il fait venir le broyeur de la CUMA départementale de la Creuse et fait transporter le broyat près de sa bergerie. En litière, il met d'abord une première couche de paille puis la recouvre d'un mélange broyat-paille. Quand il nettoie son tunnel, il épand tout directement sur ses prairies. Le broyat rend son fumier de brebis beaucoup plus friable et donc plus facile à étaler. Par ailleurs, il se décompose très vite et aucun résidu ne vient salir son foin.

Les clôtures, le nerf de la guerre

Dès la première année de travaux, une partie des clôtures a été posée. Elle est faite d'un mélange grillage pour moutons et barbelés. Par la suite, les travaux ont surtout consisté en du bûcheronnage et Guillaume B. a posé ses clôtures électriques mobiles (3 rangs) au fur et à mesure de ses besoins pour le pâturage. Ainsi, ses brebis étant habituées à ce type de clôture, toutes les nouvelles qui sont posées par le CEN sont identiques. En fin de saison, Guillaume B. remonte le fil inférieur et l'accroche aux isolateurs intermédiaires. Cela réduit les dégâts de gibier et facilite le passage à la débroussailleuse en début de saison suivante. Il entretient ces clôtures au fur et à mesure du déplacement du troupeau (un à deux passages chaque année). Guillaume B. fabrique son propre système de tendeur (voir photo) qui se détend très facilement si une branche tombe dessus. Il est tout aussi facile à retendre. Un poste électrique à panneau solaire suffit pour alimenter ses enclos, conçus pour fonctionner séparément. Cela ne nécessite que de déplacer le poste de temps en temps, en choisissant, pour un déplacement optimal, les points desservant plusieurs enclos. Son objectif reste cependant de pouvoir se brancher sur le secteur.

Dispositif pour tendre la clôture électrique facilement. Guillaume Betton les fabrique à partir de piquets en plastique.

La clé de la réussite : une gestion fine du pâturage

La technique du pâturage « Voisin » consiste à faire de petits enclos sur lesquels le troupeau entier (ou un gros lot de bêtes) est mis pendant 1 à 3 jours avant de passer à l'enclos suivant. Quand la boucle est faite, le troupeau revient à l'enclos de départ. Le résultat est une pression forte pendant un laps de temps très court et un temps de retour du pâturage sur un même enclos relativement long. Les brebis sont ainsi obligées de manger à peu près tout ce qu'il y a, au lieu d'être sélectives. Concrètement, sur les 26 ha, Guillaume B. déplace son troupeau sur vingt-quatre enclos mesurant entre 0,8 et 1,8 ha. Suivant la saison, il peut faire un seul tour ou repasser sur les premiers enclos. Sur l'enclos d'1,8 ha, il a observé que les brebis « tournaient » trop, c'est pourquoi il souhaiterait le redécouper. Le CEN préfèrerait le garder tel quel pour garder une certaine hétérogénéité dans les milieux. Dans cet enclos, une butte sèche enrésinée a été exploitée en 2009 et n'a pas été replantée. La fougère aigle est bien présente, malgré la forte pression de pâturage instantanée appliquée fin juin. Le groupe se pose la question de la nécessité de mettre en place des opérations de fauche pour aider les brebis à limiter la fougère.

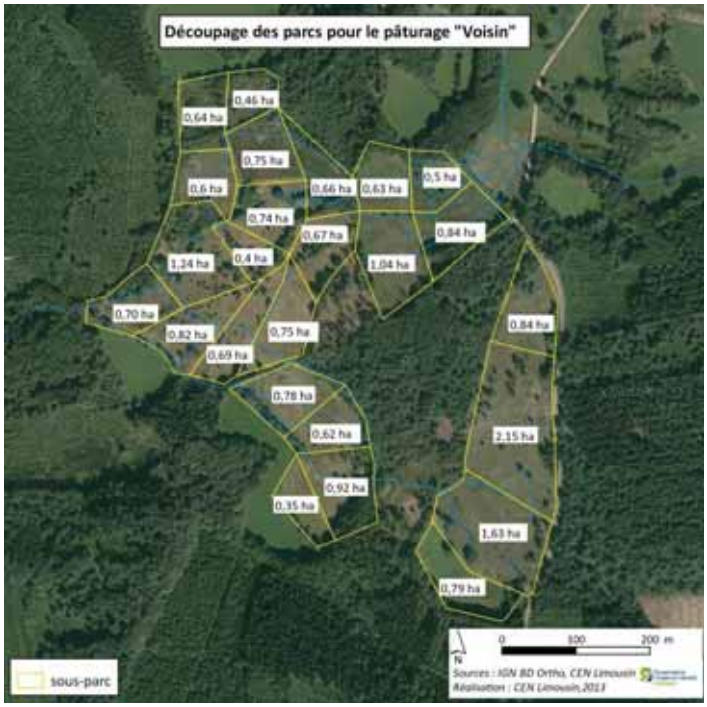

Les brebis consomment la callune mais laissent la bruyère à quatre angles ; leur préférence est très nette. Par ailleurs, elles apprécient beaucoup les bourdaines et les ligneux. Guillaume B. précise qu'elles y cherchent des minéraux.
Le passage sur une de ses prairies permet de voir les résidus de fumier contenant du broyat (cf. infra). Ces résidus sont très restreints ! Guillaume B. a l'habitude d'étaler son fumier en hiver, de faire un déprimage de printemps puis de faucher pour récolter son foin.
Un des participants demande s'il apporte du calcaire. L'éleveur répond que les plantes qui poussent là sont adaptées au sol acide et qu'il préfère laisser la flore naturelle se développer. C'est le pâturage qui améliore la qualité de la prairie.
Les brebis sont en bergerie du 24 décembre au plus tard au 15 mars ou 15 avril, suivant la saison.
Le passage du ruisseau dans le chemin reste à aménager. En effet, suite à des travaux forestiers effectués il y a de nombreuses années, l'écoulement du ruisseau a été perturbé et, au lieu de traverser la tourbière, passe dans le chemin. La Communauté de Communes de Bourganeuf Royère a prévu, dans le cadre du programme Sources en action, d'aménager un passage à gué. Une étude doit prochainement être menée pour un objectif de restauration du lit du ruisseau.
Il est demandé à Guillaume B. si les brebis qui pâturent les zones humides sont plus sensibles aux parasites. Il répond qu'il procède à un ou deux traitements par an. Certaines années, un seul suffit, en hiver. En général, sur un troupeau, il y a 20 % de brebis très sensibles aux parasites, 20 % de brebis non sensibles et le reste est variable. L'éleveur suit les plus sensibles de près pour savoir où en est son troupeau. Il fait régulièrement des traitements au cas par cas. Pour un traitement global, il fait faire une analyse coprologique pour être certain de l'utilité du traitement. Il est précisé que les ovins sont plus sensibles que les bovins.

Le troupeau a trois périodes d'agnelage : septembre-octobre, décembre et la première quinzaine de mai. Les périodes de vente s'échelonnent, en conséquence, de 5 à 6 mois plus tard donc en mars-avril, mai-juin et octobre-novembre. Il produit environ 150 agneaux par an. Chaque agneau consomme environ 90 kg de granulés et du foin. La clientèle de Guillaume B. se trouve à 70 % en Haute-Vienne et Creuse et le reste sur Bordeaux. Il vend des lots d'un demi-agneau découpé et mis sous-vide qu'il livre à domicile. Il réfléchit à faire des lots spéciaux : spécial grillade (avec épaule et gigot désossés), lot sans bas-morceaux, lot uniquement de merguez. Actuellement, il récupère les carcasses de ses bêtes, les fait découper par un boucher et les conditionne lui-même dans son camion frigorifique.

Avec des collègues éleveurs, il travaille activement au montage d'un Pôle viande locale qui assurerait le transport des animaux vifs, l'abattage, la transformation et la livraison de la viande. Pour ce projet, ce sont les

agriculteurs qui investissent. Ils en assureraient la gestion en montant une SARL ou SAS. L'un des objectifs est de motiver les collectivités pour que l'un des débouchés majeurs soit les restaurants collectifs (collèges, lycées, EHPAD, hôpitaux…). Les collectivités achèteraient les animaux vivants et le Pôle viande locale s'occuperait de la transformation. Cela aboutirait à la consommation de viande produite localement. Les éleveurs investis dans le projet ont d'ores et déjà des débouchés pour leurs produits. Les demandes des collectivités pourraient permettre d'envisager de nouvelles installations ou de conforter des exploitations en difficulté.

Tourbière du Tronchet – Viam (19)

Visite de site

31 janvier 2014

Commune : Viam (19)
Lieu-dit : Haut-Tronchet et Bas-Tronchet

PRÉSENTATION DU SITE :

Localisées sur la commune de Viam (19) au cœur du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, les zones humides du Tronchet se logent dans une cuvette de 450 mètres de large par 600 mètres de long entre deux hameaux : le Haut Tronchet et le Bas Tronchet. C'est ici que plusieurs cours d'eau se rejoignent pour former le ruisseau du Tronchet qui alimente l'étang de Goursolles dont une partie du site est gérée par le Conservatoire. Il se nomme Ruisseau de la Ribière (ou Ruisseau de Plainartige) après le village de Lacelle. Nous sommes sur les têtes du bassin versant de la Vienne.

Cet ensemble tourbeux, autrefois pâturé par des bovins, est abandonné depuis plusieurs dizaines d'années. La Molinie, graminée compétitive et sociale, imprime fortement le paysage même si l'Angélique des bois et la Succise des prés arrivent encore à marquer le milieu lors de leur floraison.

Situé en dehors des sites remarquables identifiés (ZNIEFF, Natura 2000…), son intérêt biologique a essentiellement été révélé suite à la signature en 2007 d'un bail civil d'une durée de 10 ans sur près de 3 ha. Malgré leur abandon, les zones humides tourbeuses abritent encore des espèces végétales et animales rares et menacées telles que la Gentiane pneumonanthe, avec plus de 350 tiges fleuries comptées en 2013. La rédaction en 2009 d'un plan de gestion sur plus de 50 hectares a permis de cartographier les habitats naturels qui sont essentiellement représentés par des prairies tourbeuses acides à Molinie, évoluant vers des formations à hautes herbes caractérisées par l'Angélique, ponctuées de tourbières actives au caractère atlantique bien marqué.

La maîtrise foncière n'a cessé d'augmenter chaque année pour atteindre une surface d'intervention en 2013 de 35,18 ha dont 6,37 ha en acquisition. L'évolution de la maîtrise foncière sur ce site (surfaces multipliées par 10 en 5 ans) s'explique en grande partie par le retour d'une activité pastorale et la réouverture du milieu qui a fortement séduit les propriétaires et les a incités à établir un partenariat avec le Conservatoire pour la gestion de leurs parcelles.

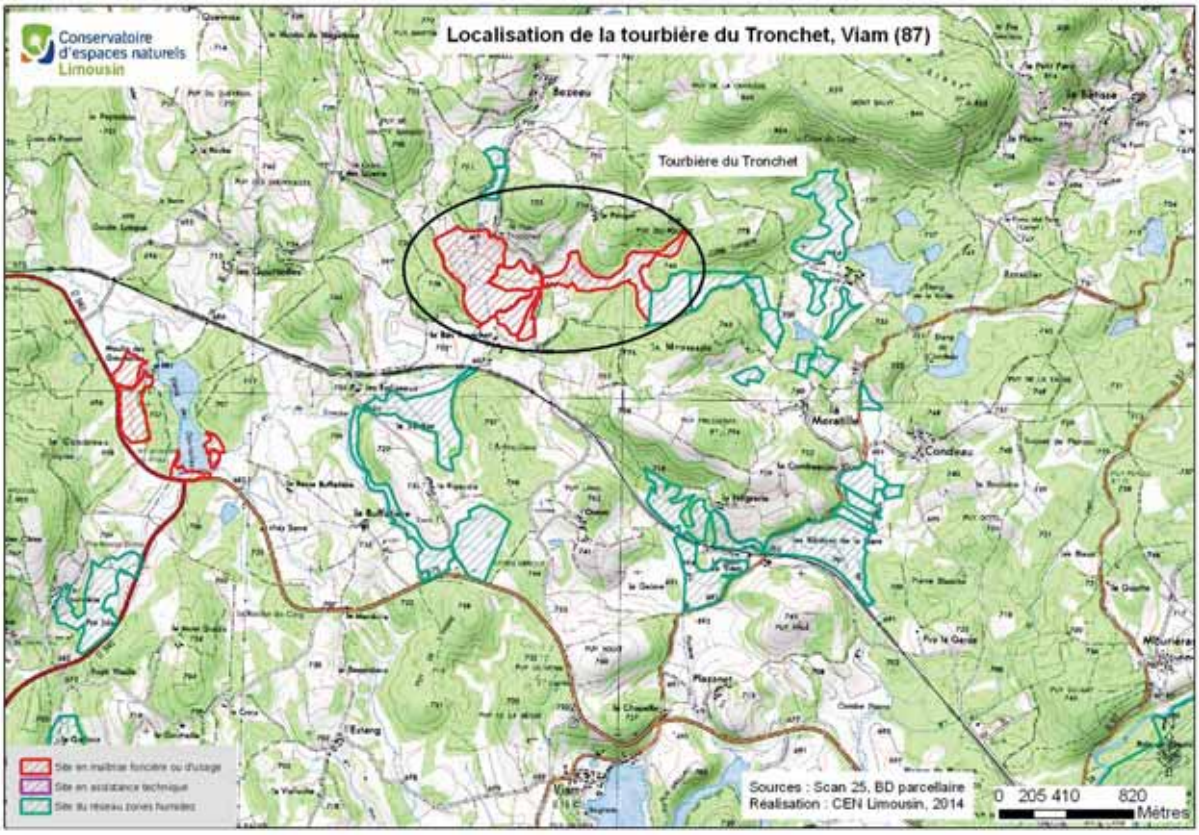

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Suite à la réunion du comité de pilotage du programme « Sources en action », une visite de la tourbière a eu lieu le 31 janvier 2014.

Une trentaine de participants étaient présents pour découvrir les actions menées par le Conservatoire et l'éleveur partenaire, Fabien Mazaleyrat.

Les premiers travaux de restauration engagés sur ce site, dans le cadre du Contrat territorial Vienne amont, remontent à 2011. La remise en pâturage de 4 hectares, assuré par le troupeau de vaches limousines, a permis de ré-ouvrir le paysage et de favoriser le développement d'habitats tourbeux à paratourbeux. L'évolution de la maîtrise foncière a incité le Conservatoire à programmer d'autres travaux de restauration de zones humides comme du bûcheronnage sélectif et la création de quatre nouveaux parcs de pâturage, portant ainsi la superficie pâturée à 19 ha (voir carte). Ces aménagements permettent à l'éleveur d'amener sur le site un lot de 12 vaches de race limousine pendant 4,5 mois, du milieu du mois de mai jusqu'à la fin du mois de septembre.

Les travaux de restauration se sont surtout axés sur la mise en place d'aménagements pastoraux efficaces (clôture, équipement de franchissement). Les seules interventions sur la végétation ont été le gyrobroyage de couloir de pénétration dans les molinaies (formation végétale dominée par la Molinie) denses pour faciliter le

déplacement des animaux. Le suivi des parcs de pâturage dans les années à venir permettra de cartographier les secteurs que les animaux n'utilisent pas et de prévoir les travaux de débroussaillage nécessaires.
Pour assurer le maintien d'un bon état biologique et morphologique des ruisseaux, des travaux de mise en défens de cours d'eau, d'installation de passerelles et de passages à gué ont été réalisés, par l'équipe technique du Conservatoire et des entreprises prestataires. La création de passerelles en bois a suscité de nombreuses interrogations. En effet, il est souvent entendu que les vaches ont peur de traverser ces aménagements (son des sabots sur le bois, glissade). D'après le père de l'éleveur, aucun problème de ce type n'est rencontré avec son troupeau.
Certaines parcelles ne seront pas pâturées mais seront fauchées pour le foin, en fin d'été, notamment pour répondre aux besoins écologiques de la Gentiane pneumonanthe. Le père de l'exploitant actuel rappelait que les « mouillères » étaient toutes gérées comme cela autrefois. Le CEN a voulu remettre en place ce type de gestion des zones humides qui a complètement disparu de nos jours sur ce territoire et qui permet le développement d'autres habitats que dans les zones humides pâturées.
Des questions ont été posées au père de l'exploitant sur les contraintes à faire pâturer le bétail sur ces tourbières. Celui-ci a répondu qu'il n'y voyait aucune contrainte.
Pour les deux prochaines années, il est envisagé de poursuivre la reconquête pastorale pour la restauration de 10 ha supplémentaires de zones humides à l'amont du site.

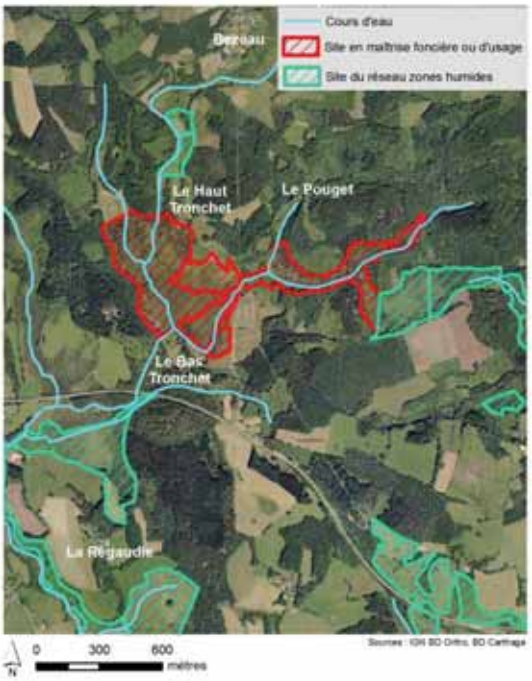

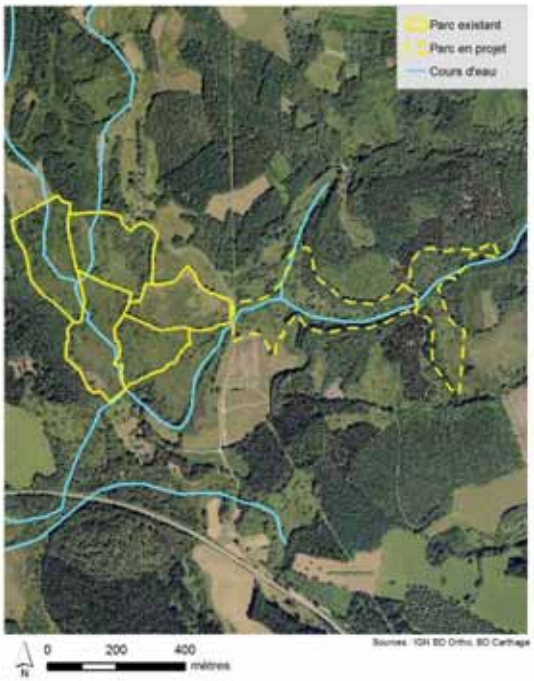

Les Chaux de Magnac – Saint-Martin-la-Méanne (19)

Sortie Nature

1 février 2014

Commune : Saint-Martin-la-Méanne (19)
Lieu-dit : Magnac
Surface conventionnée « Réseau Zones Humides » : 10,9 ha
Surface de zones humides : 10 ha

PRÉSENTATION DU SITE :

Les Chaux de Magnac se situent sur le plateau de Soumailles, en bordure du bassin du Doustre, proche de la limite de partage des eaux avec le bassin de la Dordogne.
La présence de la roche granitique imperméable associée à de très faibles pentes ont permis la formation du vaste ensemble de zones humides présent sur le plateau qui constitue la source d'un affluent du Doustre.
La majeure partie de l'eau alimentant les cours d'eau provient des précipitations. Très peu de réserves se trouvent dans le sol. Ainsi, les niveaux d'eau et les débits en période estivale sont très bas, voire nuls. Ceci n'empêche pas les zones humides de jouer leur rôle de rétention d'eau en période de fortes précipitations puis de restitution progressive aux cours d'eau en période estivale. En l'absence de zones humides sur le plateau, les cours d'eau seraient probablement à sec bien plus tôt dans l'année.

(A gauche) le cours d'eau débordant en hiver ; (à droite) le cours d'eau à sec en été

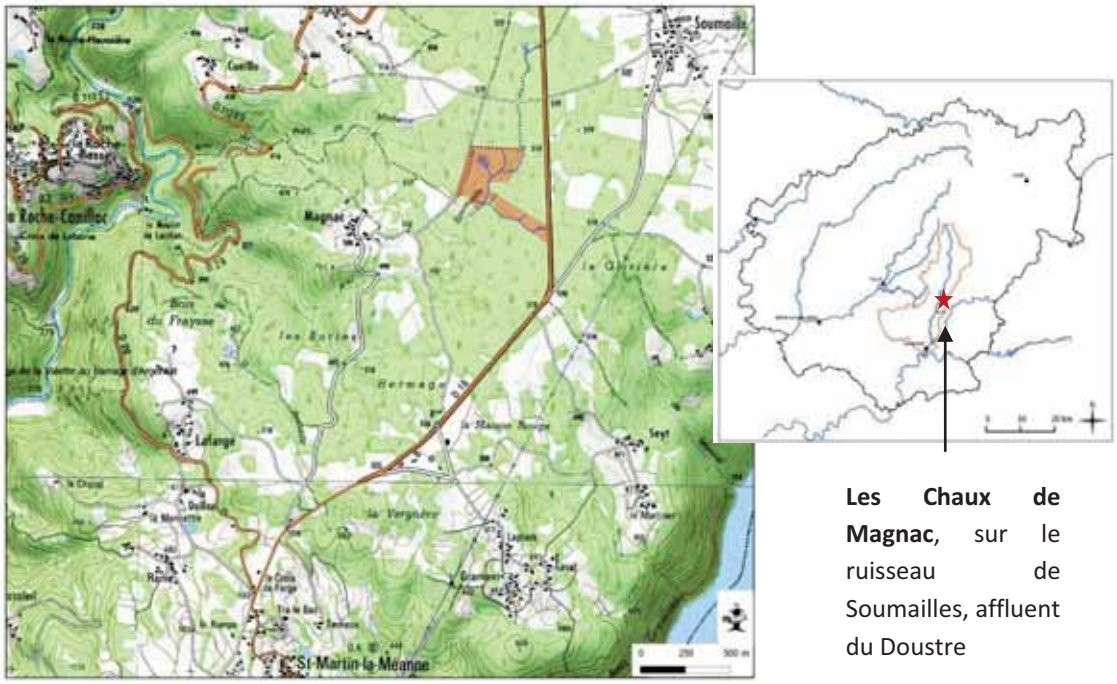

Les Chaux de Magnac, sur le ruisseau de Soumailles, affluent du Doustre

Les pratiques de gestion courante consistent en un pâturage estival non systématique d'une partie du site par les troupeaux de vaches limousines de Pierre Chaumeil. Les clôtures de fils électriques sont refaites à chaque session de pâturage. Les cours d'eau étant à sec en été, l'abreuvement se fait par l'utilisation d'une tonne à eau.

La commune a plusieurs objectifs :
- Etudier la faisabilité d'une double gestion, à la fois agricole par le pâturage bovin et sylvicole par l'exploitation des pins sylvestres ;
- Investir la commune dans une démarche environnementale de ces zones humides boisées ;
- Montrer à ses riverains une gestion différente et respectueuse des zones humides.

Habitats observés :

Lande humide à Molinie

Forêts de Pins sylvestres

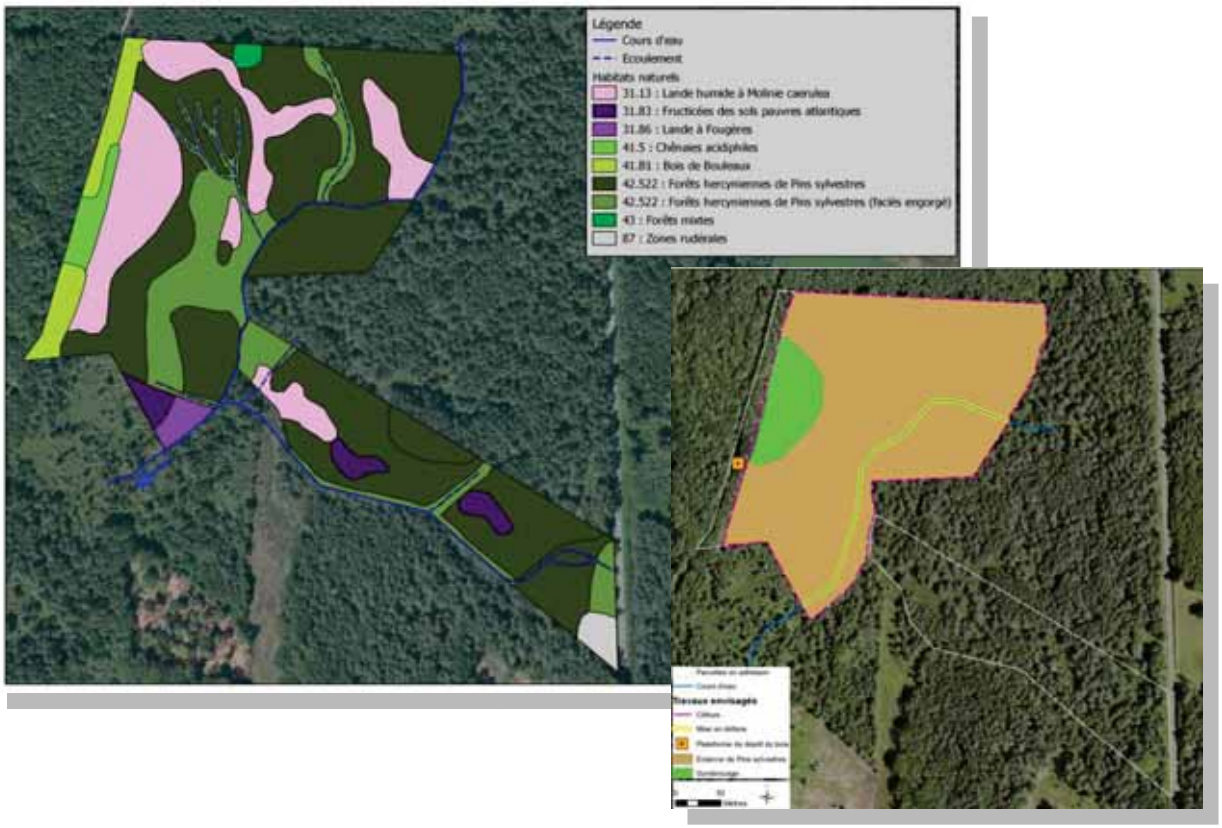

Cartographie des habitats et des travaux envisagés

Le plan de gestion propose des travaux sylvicoles en deux temps :
- Une **première éclaircie** peut être réalisée dès maintenant. Elle correspond à un prélèvement de pins sylvestres chétifs et/ou mal conformés à la faveur des arbres d'avenir (éclaircie par le bas).
- La **seconde éclaircie** est envisagée 7/8 ans plus tard car les interventions douces et assez rapprochées aident à pallier le manque d'intervention tout en veillant à la stabilité du peuplement.

La végétation présente sur les parcelles est tout à fait propice à un **pâturage d'été**. On y trouve des fourrages ligneux ou à productivité tardive tel que la molinie, la bourdaine, le saule et la bruyère. L'ombre faite par les pins sylvestres et le caractère humide du site permettent à la végétation de se maintenir pendant la période estivale, bien qu'ils empêchent par ailleurs un certain nombre d'espèces de se développer.
Le site est divisé en deux par le passage du ruisseau dont les berges sont **à préserver du piétinement**. Il faut donc éviter au maximum l'accès du troupeau au cours d'eau par une clôture.
Du fait de la présence d'une population importante de cervidés, la **clôture électrique à un fil** semble être la solution la mieux adaptée. Le risque d'un tel système étant la divagation du troupeau hors de l'enclos en cas de rupture du fil, il est prudent de maintenir le parc de pâturage sur la parcelle D90.
Etant donné l'assèchement du cours d'eau en été, la **tonne à eau** reste la solution la plus adaptée.

COMPTE-RENDU

La sortie nature a réuni seize personnes sur la lande humide des Chaux de Magnac malgré un temps très pluvieux : 9 sont adhérentes à la LPO Corrèze (dont une est membre du Réseau Zones Humides) ; 1 est entrepreneur forestier à la retraite ; 1 est ouvrière agricole à la retraite ; 1 est élu de la commune et membre du Réseau Zones Humides ; 2 sont journalistes pour La Montagne ; et 2 sont des adhérents du CEN Limousin.

L'objectif de la sortie est de présenter ce site, son intérêt et le travail du Réseau Zones Humides.
Les premières discussions autour des zones humides « en déprise » du plateau de Soumailles ont débuté en 2010. Le projet de gestion des Chaux de Magnac a été présenté aux élus de la commune en 2012. La convention d'adhésion au Réseau Zones Humides est signée peu de temps après. L'animatrice du Réseau a réalisé le diagnostic des parcelles avec l'appui de Michel Rival (technicien forestier de la Chambre d'agriculture de Corrèze) sur les aspects de gestion des pins sylvestres. Ce diagnostic a été présenté en conseil municipal en août 2013, avec les pistes de gestion retenues, à savoir :

- Un gyrobroyage des genêts à balais qui s'étendent sur la lande humide ;
- Des bandes de gyrobroyage dans les fourrés de bourdaine pour créer des chemins d'accès pour les bovins entre la lande humide et la forêt de pins sylvestres ;
- Une éclaircie des pins sylvestres, lors d'un chantier de bénévoles. Il a été décidé de valoriser les pins coupés en bois énergie. Les bois seront coupés puis déposés en bord de route afin d'être à proximité du broyeur.
- Maintenir le pâturage bovin estival, l'accentuer et agrandir le parc (suite à l'éclaircie).

L'intérêt de rouvrir cette zone et d'y maintenir du pâturage est lié à un héritage culturel. Marine Laval (adhérente à la LPO) explique qu'elle a connu les « Chaux » du plateau en tant que pacages estivaux, aujourd'hui laissés à l'abandon et fortement boisés. De même, les joncs et autres végétations humides servaient de paillage pour l'hiver dans les étables.
Ceci est confirmé par l'ensemble des personnes présentes, ayant connu ces « Chaux » ouvertes.

Pierre Chastang précise que la parcelle des « Chaux de Magnac » appartenait à la section du village de Magnac, jusqu'à il y a peu de temps. Elle appartient aujourd'hui à la commune de Saint-Martin-la-Méanne.

Les discussions s'ouvrent également vers les zones humides en général, leur fonctionnement, leur rôle, leur lien avec les cours d'eau, etc. Les termes d' « éponge » et de « filtre » sont rapidement identifiés. L'animatrice du Réseau donne l'exemple du rôle de filtre pour retenir les particules fines avant qu'elles n'arrivent dans les cours d'eau et ne colmatent le fond. Ce phénomène a des effets négatifs sur les lieux de reproduction des poissons et le développement de la macro-faune. Elle précise que les zones humides du plateau sont issues du socle imperméable dans lequel l'eau ne pénètre pas, ainsi qu'aux faibles pentes qui ne permettent pas une évacuation rapide de l'eau.

Après cette présentation du contexte, les participants entrent sur la parcelle afin d'observer les éléments techniques et écologiques.

On peut observer l'ajonc nain (avec quelques fleurs), la callune, la molinie bleue, la bruyère à 4 angle, sur la lande humide ; mais aussi les bourdaines et pins sylvestres.

Michel Vernejoux, ancien entrepreneur forestier, donne des éléments techniques sur la réalisation d'éclaircies. En plus de garder les arbres stables, il faut veiller à ce qu'il y ait assez de lumière. Il explique : « même si les deux arbres devant nous sont beaux, ils sont trop proches pour que l'on conserve les deux. On en évacue un ». En tant qu'entrepreneur, Michel Vernejoux intervenait surtout sur des chantiers difficiles/compliqués, tels que les milieux humides. Il nous explique que les engins actuels sont conçus pour travailler « en ligne droite ». Dès qu'il y a un virage, et si l'on est en période humide (ou sol non portant), les tracteurs créent d'immenses trous qui ne se comblent jamais. En conséquence, même si les beaux jours permettraient de travailler, cela devient impossible à cause de la dégradation des terrains.
Michel Vernejoux aborde également la thématique de la traction animale. Il rappelle que les distances entre la coupe et la place de dépôts ne doivent pas être trop importantes. De plus, les animaux doivent être entrainés et capables de réaliser de tels travaux. Sans oublier que l'intervention doit s'effectuer en période « sèche » ou de gel. Sur la parcelle, quelques arbres pourraient être valorisés en planches. Les plus gros ne peuvent pas toujours être broyés. Il faut bien tenir compte de ces éléments techniques lors des travaux forestiers.

Aubazine (19)
Sortie ornithologique
2 février 2014

Commune : Aubazine (19)
Lieu-dit : Lac du Coiroux

Extrait du bulletin de la SEPOL : La Huppe, avril 2014

L'après-midi du 2 février 2014, dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, la SEPOL organisait une sortie au plan d'eau du Coiroux à Aubazine (19). Nous étions 21 participants à cette animation.

Le groupe se prépare (cliché Danielle CREMOUX)

Parmi les espèces typiquement inféodées aux milieux aquatiques nous avons observé une dizaine de Grands Cormorans, dont 2 juvéniles, quelques dizaines de Canards colverts, un Héron cendré et une Grande-Aigrette. Cette aigrette a effectué un hivernage complet sur le site généralement en compagnie d'un, voire deux autres congénères.

Nous avons aussi découvert une faune moins visible, les moules d'eau : corbicules et anodontes. Ces dernières sont très nombreuses sur le plan d'eau.

Parmi les oiseaux moins dépendants du milieu aquatique nous avons contacté 16 autres espèces, dont la Sittelle torchepot, le Chardonneret élégant, la Grive draine, les Mésanges bleues, charbonnières, huppées, nonnettes et à longue queue, les Pinsons du nord. Nous avons effectué un petit détour pour découvrir la loge d'un Pic noir utilisée 2 ans auparavant.

Cette sortie nous a aussi permis de prendre un bol d'air après les pluies diluviennes de ces derniers jours.

Pierre Marthon

Grande Aigrette (cliché Raphaël BUSSIERE)

Lycée agricole Edgard Pisani – Naves (19)
Concours de plaidoiries pour un monde meilleur
4 février 2014

Commune : Naves (19)

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le lycée Edgard Pisani a lui aussi ses jeunes « Severn » ! Severn Cullis-Suzuki, cette adolescente de 12 ans, qui avait fait un discours remarqué devant les chefs d'Etats, lors du sommet de la Terre, organisé par les Nations Unies en 1992, à Rio. Elle les avait interpellés sur leurs responsabilité et devoir de laisser un monde viable aux générations suivantes. Son vibrant plaidoyer éco-responsable avait bouleversé l'assemblée.
Le lycée a organisé un concours de plaidoiries en faveur de la protection de la planète le lundi 11 février 2013 à l'amphi du lycée, à Naves.
Cette initiative a remporté un grand succès et a été salué par un « coup de cœur du jury » des Trophées du développement durable du conseil régional du Limousin et par un coup de cœur du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, remis lors de la semaine du Développement Durable.

Aussi, l'expérience est ouverte en 2014 aux autres lycées, à d'autres élèves de seconde professionnelle de la région. Il s'agit pour chaque élève de représenter sa classe, son lycée, lors du concours de plaidoiries en faveur de la protection de la Planète, du mardi 4 février 2014.
Des élèves de Seconde professionnelle (agriculture, services aux personnes...) de différents lycées s'affronteront en essayant de faire le meilleur discours possible.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE :

26 élèves des Lycées agricoles de Brive, Ahun et Naves se sont affrontés autour de thématiques qu'ils avaient choisies : défendre leurs arguments en faveur de l'importance du tri des déchets, du maintien des forêts à travers le monde, de la lutte contre les pollutions de l'eau et contre le déclin d'espèces de flore et de faune étaient leur objectif.

Le jury était composé de :
L'ADEME, la DREAL, la Chambre d'agriculture de Corrèze, la Librairie Chantepage à Tulle, la Ville de Tulle, la Ville de Naves, la DDT 19, le CEN Limousin, l'OCCE, le Conseil Régional, Corrèze environnement.

L'exposition réalisée par Limousin Nature Environnement sur les zones humides a été affichée au lycée dans le but de sensibiliser les lycéens à la préservation des milieux humides.

Les élèves avant leur plaidoyer

Tourbière des Dauges – Saint-Léger-la-Montagne (87)
Sortie Nature
5 février 2014

Commune : Saint-Léger-la-Montagne (87)
Lieu-dit : Sauvagnac

COMPTE-RENDU

Cinq personnes étaient présentes malgré les conditions météorologiques difficiles.
Au démarrage de la sortie terrain, la réserve naturelle nationale de la Tourbière des Dauges et la diversité des zones humides présentes (tourbière, prairies humides, pêcheries…) ont été présentées.
Au niveau du point de vue, les personnes ont pu suivre les explications sur la formation de cette tourbière Topo-soligène[1].
Ils ont ensuite fait la découverte d'une première mare restaurée il y a 7 ans et pour laquelle il est nécessaire de refaire la chaussée devenue poreuse. De nombreuses phryganes[2] ont été observées.
Les échanges avec les personnes ont permis d'aborder l'histoire des pêcheries, leurs fonctions pour l'homme mais aussi leur intérêt d'un point de vue écologique.
Différentes mares ont ainsi été prospectées, notamment celles du côté de Marzet, restaurées cet automne 2013 dans le cadre d'un chantier de bénévoles avec les membres de la caisse d'Epargne. De nombreuses larves de salamandres ont été notées.
Un peu plus loin, les participants ont pu voir l'état d'une des plus grandes pêcheries de la réserve qui n'a jamais été restaurée et est complètement envahie par la végétation.
Arrivés au lavoir de Sauvagnac, l'animatrice de la Réserve explique son histoire et sa restauration : installation d'une bonde et d'un trop plein avec une buse de 30 cm pour remplacer l'aqueduc en pierre qui était écroulé. Le toit a également été refait en utilisant de la tourbe comme matériaux de couverte.
L'animatrice amène le groupe à traverser la tourbière pour identifier les différents faciès tourbeux : tourbière haute active, bas-marais tourbeux, tremblants… Des pontes de grenouilles rousses couvrent certains bas-marais où une fine lame d'eau se maintient. Pour finir, les actions de gestion pour préserver ces zones humides sont évoquées, notamment le pâturage des fonds tourbeux par les bovins.

[1] Topogène (due à la topographie) / soligène (due aux sources ou pentes)

[2] Insectes de l'ordre des Trichoptères

Visite de ferme « Le Peux du Tour »
6 février 2014

Commune : Gentioux-Pigerolles (23)
Lieu-dit : Puy du Tour

PRÉSENTATION DU SITE

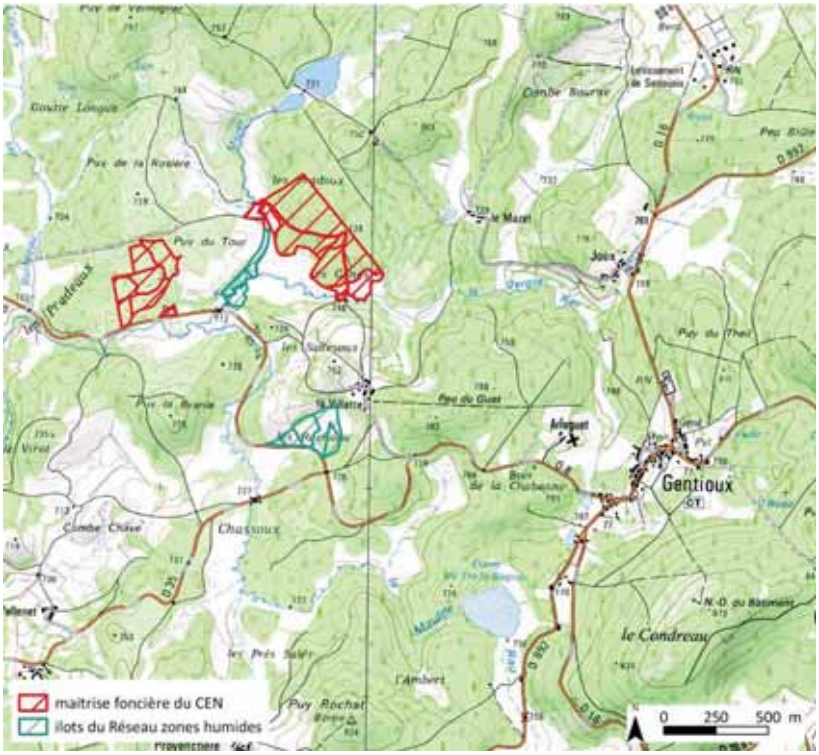

Sur la commune de Gentioux-Pigerolles, le site du Puy du Tour comprend un ensemble de milieux tourbeux appartenant au haut bassin de la Maulde.

L'action du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin a commencé en 2008 grâce à la signature d'un bail avec le GFA du « Club des 5 » sur 6,5 ha. Puis 1 ha de tourbière a été acquis. Enfin, en 2011, la signature d'un bail avec la section de la Vilatte a permis au Conservatoire d'intervenir sur 16,5 ha supplémentaires.

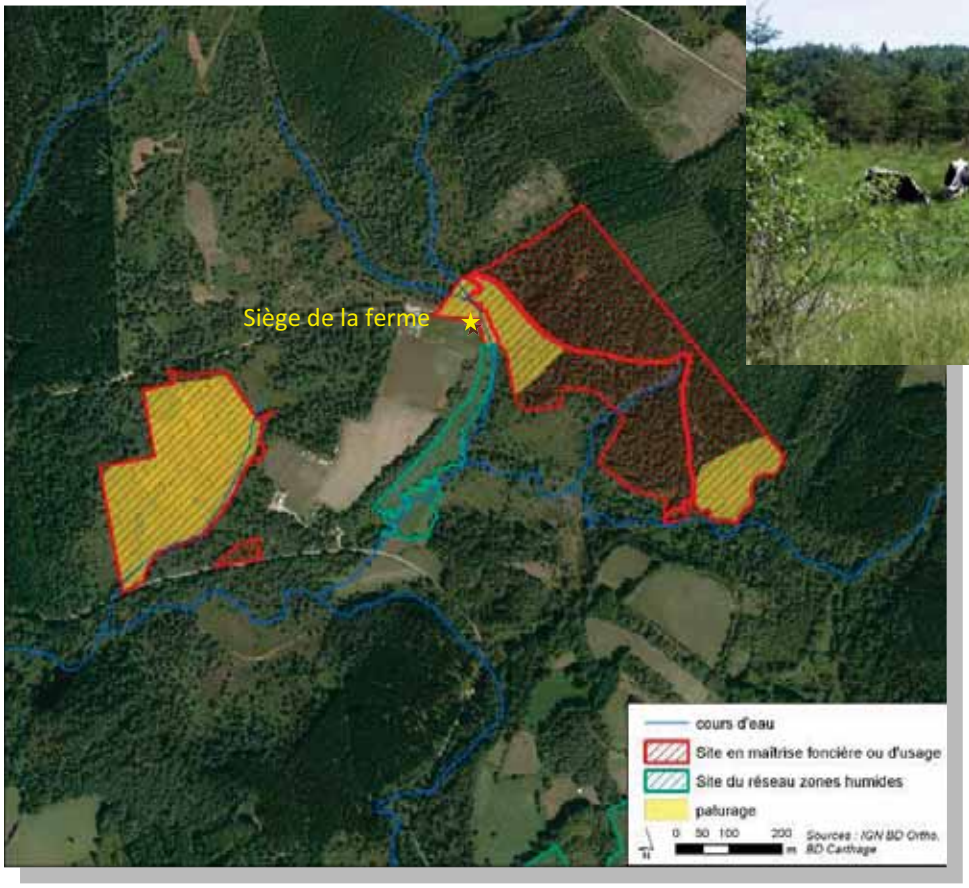

Des travaux de bûcheronnage ont été effectués pour préparer la restauration des milieux tourbeux, ouverts par le pâturage. Les chèvres de Pascal Durand et Mélanie Jaubert (les exploitants agricoles du site) sont venues dès le printemps suivant pour brouter les repousses de bourdaine, arbuste très envahissant. Par la suite, une clôture a été posée et les vaches ont pu commencer à restaurer la tourbière en consommant la molinie.

Par ailleurs, Pascal D. et Mélanie J. ont adhéré au Réseau Zones Humides en 2012. 2,7 ha sont concernés par l'adhésion. Il s'agit d'habitats tourbeux ou de prairies à molinie bleue. Quelques pistes d'aménagements, notamment au niveau des cours d'eau, ont été données.

Leur démarche d'exploitation est de limiter au maximum les intrants dans la ferme. Ainsi, ils ont adapté le nombre de bêtes aux possibilités du terrain. Le lait produit par leurs vaches et chèvres laitières est transformé par leurs soins en yaourts et fromages. La vente est assurée en direct aux visiteurs ou sur les marchés locaux.

COMPTE-RENDU

Lors de la sortie, 8 visiteurs se sont présentés au rendez-vous. Cinq d'entre eux ont reçu l'information de la visite à travers le bulletin d'information de la Communauté de Communes « Vivre sur le plateau ». Une personne avait eu le calendrier du CEN, une autre l'a appris par des amis et la dernière est journaliste à la Montagne et a reçu le communiqué de presse.

Pascal commence la présentation de la ferme.
Ils se sont installés il y a 7 ans et ont auto-construit tous leurs bâtiments : étable, fromagerie, grange pour stocker le foin, cave, maison d'habitation.

Les terrains

Deux possibilités étaient envisageables pour leur installation : des terrains près de la Vilatte ou du Puy du Tour. Il était impossible d'être raccordé aux réseaux d'électricité et d'eau sur les deux sites. Leur choix s'est alors porté sur les terrains du Puy du Tour car meilleurs, d'un point de vue agronomique, que ceux proches de la Vilatte. Ils sont propriétaires de 11,5 ha et peuvent mettre leurs animaux sur les terrains gérés par le CEN. Ces terrains consistent, tout d'abord, en 7,5 ha loués par le CEN au GFA du « Club des 5 » (Pascal et Mélanie en ont fait partie) puis en 16,5 ha de parcelles sectionnales louées en bail emphytéotique. Avant la signature de ce dernier bail, Pascal et Mélanie ont été locataires des sectionnaux. Sur les terrains gérés par le CEN, des travaux sont menés régulièrement pour ré-ouvrir le milieu. Ces travaux permettent aux agriculteurs d'agrandir les surfaces pâturables et ainsi de viabiliser leur exploitation.

L'électricité et l'eau

Ils sont autonomes en électricité et en eau. Les raccordements aux réseaux auraient été trop compliqués et chers. Une éolienne faite par eux-mêmes a été installée avec des batteries pour stocker l'électricité. Cependant, l'emplacement où elle se trouve actuellement n'est pas le meilleur. En effet, les vents tournent et l'éolienne passe son temps à changer d'orientation, elle perd beaucoup d'efficacité. Il est prévu de la déplacer dès que les terrains situés derrière les bâtiments seront achetés et les arbres coupés. Ainsi, l'éolienne sera placée sur le haut de la butte et gagnera en efficacité. Par ailleurs, pendant plusieurs années, ils ont récupéré l'eau par un petit captage en bord de zone humide. Il y a 3 ans, et après 3 années de précipitations plus faibles qu'à l'ordinaire, le captage s'est tari. Ils ont donc fait faire un forage profond, à 25 m, et installé une pompe solaire. Depuis, les quantités d'eau et d'électricité produites suffisent aux besoins de la famille et du bétail. Un filtre a été installé pour l'eau de boisson.

Le troupeau

Ils ont 5 vaches vosgiennes et 15 chèvres.

La race vosgienne est rustique et mixte, c'est-à-dire qu'elle produit du lait mais peut aussi être utilisée pour la production de viande. Ici, ils produisent du lait qu'ils transforment et vendent en direct. L'achat de nouveaux terrains leur permet d'envisager l'achat de nouvelles vaches. Ils engraissent des cochons avec le petit lait ce qui leur permet d'éviter d'avoir à installer une station d'épuration. Les veaux de 8-10 jours sont vendus 60 à 70 € à une personne qui les élève quelques mois supplémentaires avant de les abattre pour la viande. Ce choix vient du fait que le lait est mieux valorisé que la viande de veau. En effet, étant donné la valorisation qu'ils font du lait, un veau boit l'équivalent de 10€/j de lait ce qui représente environ 300 €/mois. Ils font donc partir les veaux au plus tôt pour garder autant de lait que possible.

Ils n'ont pas de taureau car le fourrage est limité. Les vaches sont donc inséminées. Par ailleurs, cela leur permet de sélectionner le reproducteur par rapport à leur objectif de production de lait et en gardant le caractère mixte de la race.

Le fourrage et le pâturage

Les chèvres sont laissées libres. Elles pâturent beaucoup les ligneux et plutôt en hauteur. Elles apprécient particulièrement la bourdaine, par exemple. Elles vont très peu en zone humide spontanément et, connaissant leur moindre résistance aux parasites, cela demanderait de les vermifuger.

Pousses de bourdaine mangées par les chèvres

Les vaches pâturent les tourbières et les landes. Il est précisé que, sur les tourbières, les vaches doivent être en bonne santé sinon elles se fatiguent beaucoup. Les prairies et cultures servent à produire le fourrage pour l'hiver. Pour le moment, le foin est mis en petites bottes mais Pascal D. souhaiterait le stocker en vrac pour qu'il soit de meilleure qualité. En effet, les différentes manipulations liées au séchage et au conditionnement abiment le foin, notamment par la perte, par exemple, des feuilles de trèfle qui sont un apport alimentaire important.
A l'heure actuelle, la production de céréales est trop limitée, ce qui nécessite l'achat de compléments (tourteau de chez Solibio à Solignac). Les exploitants font des recherches pour pouvoir trouver le complément qu'ils pourront faire pousser sur la ferme. Une première piste est une avoine rustique et petite que les vaches arrivent à digérer sans qu'elle soit concassée. Le moulin pour concasser les céréales (ou autre) est manuel, Pascal D. économise ainsi l'énergie électrique de son exploitation. Ils réfléchissent également à la production de betteraves fourragères mais cela nécessite beaucoup de main d'œuvre et n'est pas possible pour le moment.
Leurs vaches produisent au maximum 20 l/j. En comparaison, les vaches du père de Pascal, installé en Bretagne, produisent 30l/j, uniquement parce que l'herbe est meilleure.
Les vaches fonctionnent selon les 3x8 : 8h à manger, 8h à ruminer et 8h à dormir.

Les produits

La traite est réalisée à la main ce qui reste possible avec un petit troupeau comme celui-là. Ils se sont équipés récemment d'un petit tank à lait pour pouvoir le conserver et ne pas avoir à faire le fromage chaque jour. Cet équipement a été possible depuis le forage du puits et l'installation de la pompe solaire. L'éolienne seule ne suffirait pas à fournir l'électricité pour ce tank.
Mélanie gère la fromagerie. Les produits sont diversifiés : différents fromages de vaches et de chèvres, frais ou plus affinés, des yaourts et fromages blancs. Les produits frais sont fabriqués sur commande pour limiter le gaspillage car ils ne se conservent pas longtemps. Ils vendent leurs produits dans un secteur très proche, entre Faux-la-Montagne et Gentioux-Pigerolles. Le choix de la vente directe s'est fait notamment en raison de l'expérience vécue par Pascal sur une autre ferme. Il était installé avec son père en production de lait de chèvre sur St-Merd-les-Oussines. L'entreprise qui leur prenait le lait a brusquement décidé d'arrêter de venir le chercher et ils ont été obligés de mettre la clé sous la porte et de rembourser la dotation jeune agriculteur (DJA) qu'ils avaient reçue.

Aspect financier

Depuis qu'ils sont installés, les exploitants bénéficient du RSA mais n'ont demandé aucune aide agricole. Ces aides sont orientées, ne pas en demander leur permet de faire leurs propres choix. La vente directe valorise très bien leur production. Ce qu'ils ont gagné a directement été investi dans la construction des bâtiments, le forage, l'achat du matériel… au fur et à mesure des besoins.

Il n'aurait pas été possible pour eux de faire les travaux de restauration sur les landes et tourbières. Le partenariat avec le CEN est donc intéressant car les travaux de bûcheronnage et de pose de clôture sur ces milieux ont été pris en charge. Pour le CEN, l'intérêt est aussi important car la restauration de ces milieux passe par une activité pastorale.

Une série de questions-réponses entre le groupe et les éleveurs anime cette journée.

« Cela parait compliqué de vivre (un couple avec quatre enfants) avec seulement 5 vaches » ?
Toute la réflexion, depuis le début, est basée sur les économies de charge qui nous permettent de garder une petite structure et donc une certaine simplicité et stabilité dans notre mode de vie. Par exemple, le fait de n'avoir qu'un petit troupeau nous permet d'avoir une production vendue très localement, donc de faire peu de déplacements. Cela permet d'y passer peu de temps, de ne pas avoir d'intermédiaires et de mettre en place des conditions de conservation plus simples que s'il fallait aller loin pour vendre. Cela permet aussi de rester à la traite manuelle, de ne pas acheter de trayeuse qu'il faudrait rentabiliser en produisant plus de lait et donc aller plus loin pour écouler les produits. Nous cherchons à atteindre un système autonome et économe.

« Est-ce qu'il existe d'autres techniques anciennes du même genre que la petite avoine digestible ? Des techniques abandonnées aujourd'hui » ?
Il existe certaines semences anciennes de blé bien adaptées au terrain mais nous n'avons pas encore trouvé la plus productive. Pour le moment, nous produisons 15 quintaux/ha. Nous réfléchissons moins à la production de blé depuis qu'un boulanger et sa famille se sont installés à proximité.
Anciennement, un réseau de rigoles était entretenu pour permettre l'irrigation des prairies en fin d'hiver. Le fait de faire couler de l'eau sur l'herbe empêche le gel de figer les plantes dans un secteur où les gelées peuvent arriver jusque tard au printemps. Ainsi, la pousse de l'herbe dans ces prairies démarre plus tôt que sur celles non irriguées et permet d'avoir de la nourriture pour les animaux plus tôt. Cependant, ce système demande un lourd travail d'entretien ou de création de rigoles que nous ne pouvons pas mettre en place avec nos seuls moyens humains. Nous essayons aussi d'être autosuffisants en légumes grâce à notre potager. Le travail du sol est fait par un cheval ce qui permet de limiter le travail à la main. Nous essayons aussi de dresser une vache pour sortir le fumier de l'étable.

Ce mode de vie rappelle à certains visiteurs des périodes anciennes où les fermes étaient totalement en autarcie. L'évolution de l'agriculture qui a suivi s'est orientée vers la spécialisation et l'intensification, ce qui a provoqué le délaissement des plus mauvais terrains, c'est-à-dire les tourbières et les landes.
Pascal précise que leur installation n'a été possible que grâce aux évolutions techniques qui ont eu lieu depuis quelques années. Ils ne se seraient pas passé d'électricité et donc d'éolienne. Pour l'eau, il s'agissait de l'avoir au robinet ce qui ne serait pas possible sans la pompe solaire.

Entre temps, le groupe s'est déplacé vers la zone humide la plus proche.

Les chargées de missions du Conservatoire présentent le CEN, le Réseau Zones humides et la journée mondiale des zones humides. Elles présentent ensuite les tourbières et les travaux qui ont été menés sur le site.
Le groupe demande aux éleveurs si une autre race de vache conviendrait. Pascal et Mélanie indique que la Jersiaise est plus habituée à de la « bonne herbe », la Montbéliarde et l'Abondance apprécient les montagnes sèches. La vache limousine va très bien dans les zones humides mais ce n'est pas une laitière, la Vosgienne est aussi laitière et vient de montagnes avec des zones humides.

La visite se termine par une dégustation-vente de fromages de la ferme.

Réseau de mares de Thiat

7 février 2014

Diaporama de présentation de l'étude du réseau de mares de Thiat

Commune : Thiat (87)

PRÉSENTATION DU SITE :

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin anime le site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et Affluents depuis 2003. Dans le cadre de cette mission confiée par l'Etat, il joue notamment le rôle d'opérateur agroenvironnemental et l'animateur parcourt ainsi les exploitations afin d'encourager les agriculteurs à adopter des pratiques respectueuses des richesses écologiques présentes sur leurs parcelles.

Le site Natura 2000 de la Gartempe est linéaire sur la grande majorité de son cours. Dans le secteur de Thiat, le périmètre s'élargit et englobe de vastes surfaces agricoles, favorables à la chasse de plusieurs espèces rares de chauves-souris. Celles-ci donnent naissance à leurs petits sur différentes localités de la commune. Le diagnostic des exploitations agricoles a été réalisé en 2010 et 2011 et ce travail a permis de découvrir l'exceptionnelle richesse en mares du territoire, de la faune et de la flore associées à ces milieux. De plus, la plupart des agriculteurs concernés ont affirmé le souhait de conserver ces éléments de biodiversité car il s'agit également de points d'abreuvement pour la plupart. Enfin, une mare communale a été confiée en gestion au Conservatoire par convention.

Compte-tenu du très fort intérêt écologique des mares, renforcé ici par une forte densité, et du partenariat mis en place avec la commune et les agriculteurs, il a semblé nécessaire au Conservatoire de réaliser un état des lieux de 28 points d'eau recensés lors d'inventaires de terrain avec l'assistance extérieure du GMHL. Un document de gestion a été réalisé en 2013. Il dresse le bilan des prospections naturalistes réalisées sur ce réseau de sites, en souligne les richesses et les particularités, précise le contexte socio-économique dans lequel s'inscrivent les mares et propose des mesures de gestion à mettre en œuvre pour restaurer certains points d'eau dégradés, faute d'entretien.

Une présentation des résultats de l'étude a été organisée lors des journées mondiales zones humides auprès des habitants de la commune et des exploitants agricoles gestionnaires des mares, le 7 février 2014.

LOCALISATION :

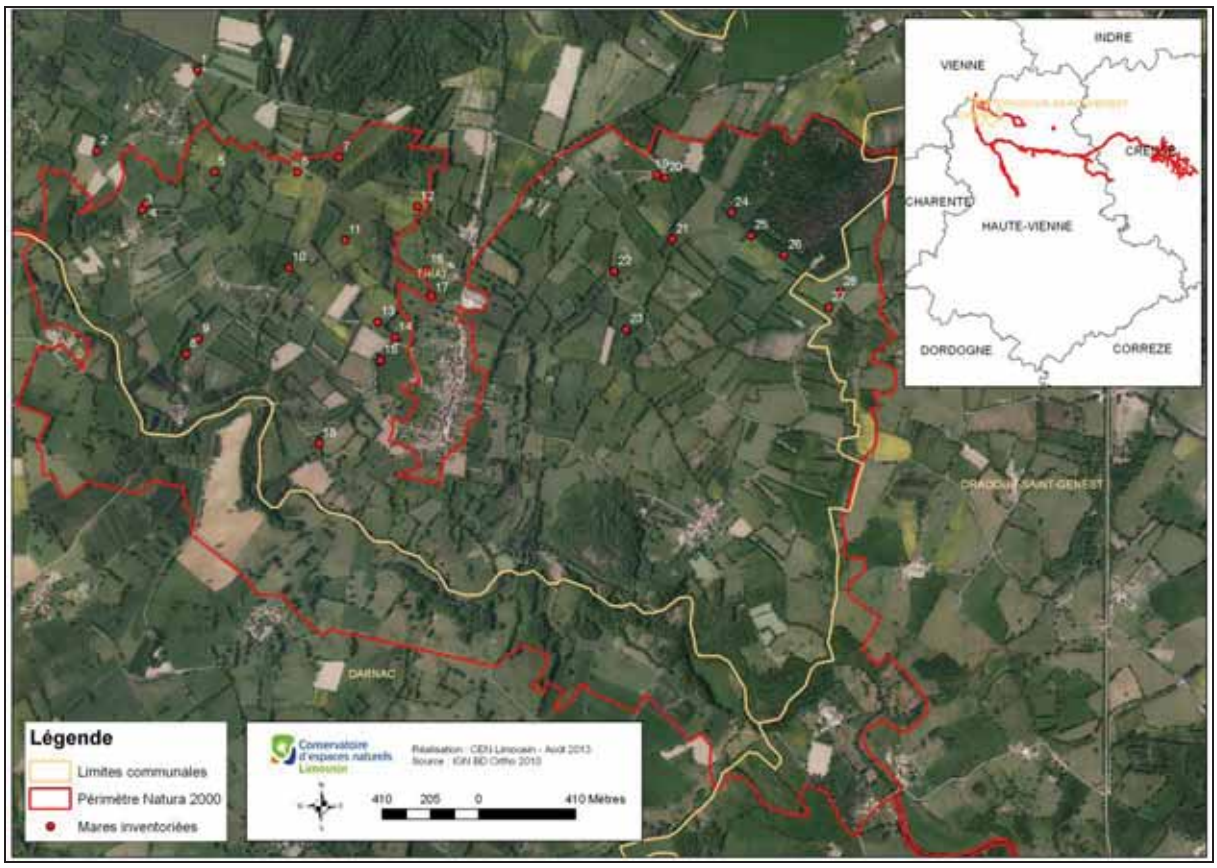

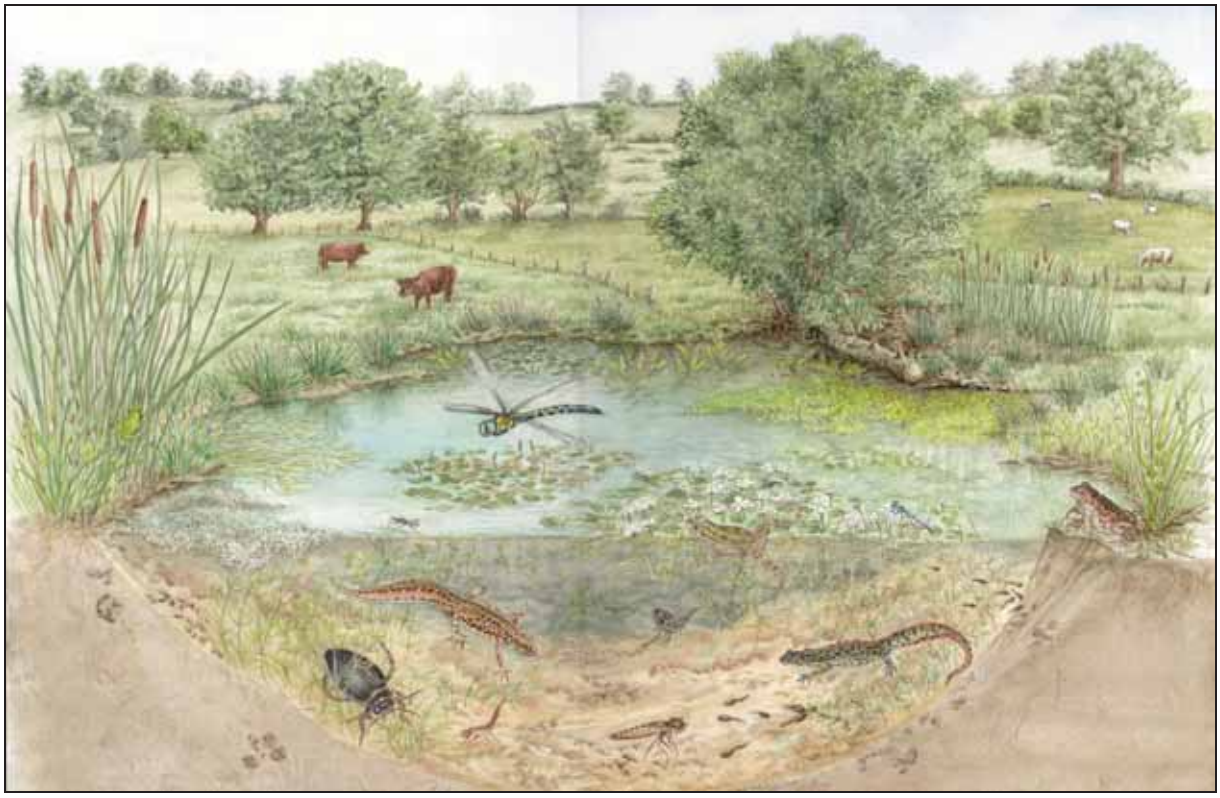

Dessin schématique réalisé dans le cadre de l'étude du réseau des mares de Thiat pour illustrer leur richesse. (Cathy Faurie)

COMPTE-RENDU DE LA PRÉSENTATION

Une vingtaine de participants étaient là lors de la présentation de l'étude sur le réseau des mares de la commune de Thiat.

Les réactions ont été très positives. De nombreuses personnes nous ont signalé la présence d'autres mares dont nous ignorions l'existence. Certains habitants ont témoigné de leur volonté de restaurer des mares sectionnales présentes dans leur hameau en sollicitant notre aide technique.

Quatre des cinq exploitants agricoles, ayant des mares sur leur terrain, sont partants pour entretenir, voire creuser de nouvelles mares avec le soutien technique du CEN Limousin.

Public présent lors de la présentation faite le 7 février 2014

Valorisation des zones humides par pâturage et bon état des cours d'eau : techniques d'abreuvement (filtre gravitaire)
Diaporama et visite de site
12 février 2014

Commune : Beaumont-du-Lac (87)
Lieu-dit : Rédoudaudas

CONTEXTE :

Présentation du dispositif :

En Limousin, dans le cadre de différents programmes territoriaux pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques (« Sources en action », Cellule d'Assistance Technique Zones Humides), différents organismes (collectivités, associations) mènent des actions avec les agriculteurs pour concilier valorisation des zones humides par pâturage et bon état des cours d'eau.

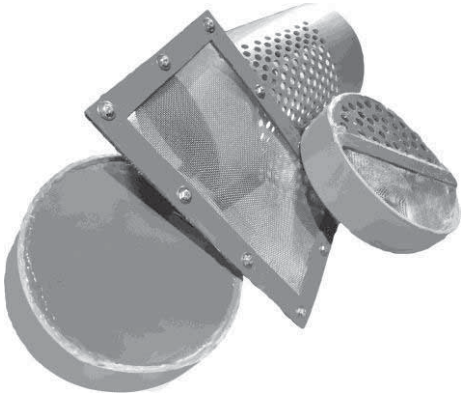

Bien souvent, l'abreuvement du bétail directement au cours d'eau et sur des berges fragiles pose des problèmes d'érosion et de départ de sédiments par le piétinement répété. Pour éviter cela, l'accès au cours d'eau est limité et des dispositifs permettant aux bovins de s'abreuver, sans dégrader les berges, sont mis en place.

Parmi eux, les abreuvoirs gravitaires sont de bonnes alternatives puisqu'ils sont alimentés sans apport d'énergie, fonctionnent en toutes saisons et sont relativement simples à mettre en place dès lors que la prise d'eau s'effectue dans le milieu naturel et en surface (hors travaux de captages et drainages). Cette action permet d'acheminer l'eau prélevée dans un ruisseau jusqu'à un lieu sec et ombragé, qui s'apparente souvent à des zones de repos pour les troupeaux.

La sécurisation de l'approvisionnement reste néanmoins une incertitude à contourner. En effet, les sédiments présents dans le milieu de prélèvement, du fait de mise en suspension naturelle lors des forts débits, ou d'apports supplémentaires dus aux activités limitent la durabilité de l'approvisionnement et obligent un entretien très fréquent de filtres habituellement utilisés comme les crépines « classiques » de petites dimensions.

Afin de pallier cette difficulté, et d'espacer les opérations d'entretien des prises d'eau, le Syndicat mixte Monts et Barrages et le CEN Limousin ont développé un filtre adapté permettant les prises d'eau en rivières, ruisseaux, rigoles ou mares. Il se fonde sur une double filtration :

- les éléments grossiers comme les litières forestières ou les sédiments minéraux grossiers (graviers) sont retenus hors du filtre.
- Les éléments plus fins sont filtrés secondairement et la majeure partie est décantée hors du filtre.

Récemment, un brevet a été déposé auprès de l'INPI par le CEN Limousin, le Syndicat Monts et Barrages et Nicolas Lhéritier, à l'origine de l'invention.

Localisation de l'animation :

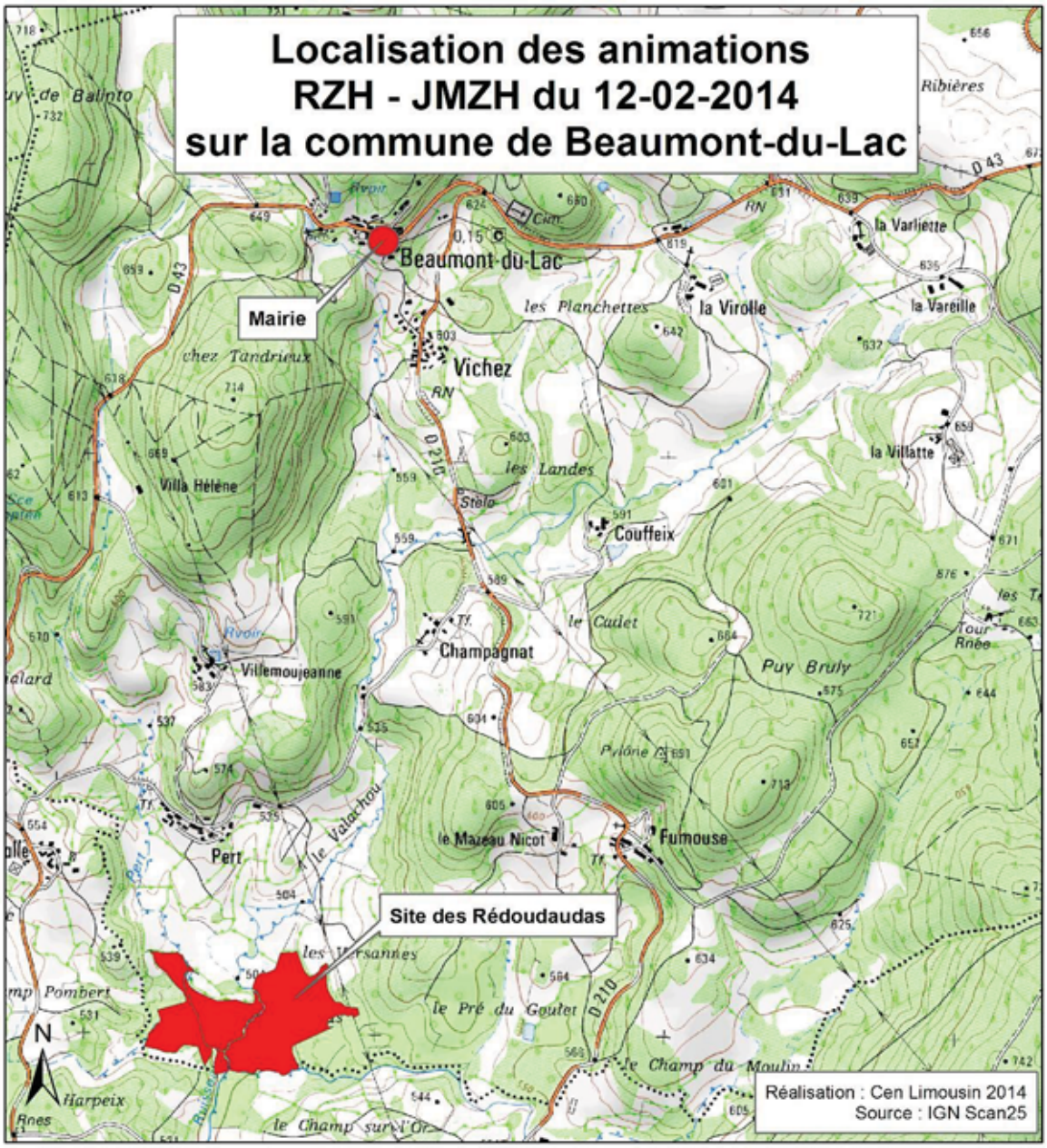

COMPTE-RENDU

L'animation s'est déroulée en deux temps : un diaporama de présentation à la mairie de Beaumont-du-Lac et une visite de site sur les parcelles communales de la zone humide des Rédoudaudas.

13 personnes étaient présentes pour entendre Nicolas Lhéritier, animateur RZH au CEN et technicien de rivière au Syndicat Mixte Monts et Barrages, dont 4 exploitants agricoles. Monsieur le maire de Beaumont-du-Lac est intervenu afin de présenter le contexte concernant le site des Rédoudaudas et l'implication des différents intervenants. Actuellement, un bail est signé avec le CEN Limousin. Des travaux de restauration ont été réalisés ainsi que des aménagements pour permettre la mise en pâturage d'une partie du site (passage à gué, passerelle, clôture, abreuvoir). Ces travaux sont compatibles avec le régime forestier en cours sur ces parcelles et il n'y a pas eu, pour l'instant, de pâturage sur le site. Des discussions sont en cours avec des éleveurs locaux. Le maire a bien insisté sur le fait que la priorité sera donnée aux éleveurs locaux pour le pâturage du site. Les participants à l'animation se sont ensuite présentés et la parole a été donnée à Nicolas Lhéritier.

Le projet de réalisation du filtre a été replacé dans le contexte du Réseau Zones Humides sur le territoire de Monts et Barrages et de l'évolution actuelle de l'élevage en Limousin. La conception du filtre est issue d'une volonté d'associer :

- les connaissances des éleveurs locaux,
- la préservation de l'eau et des zones humides,
- une mise en application simple et rapide (avec possibilité d'autoconstruction).

L'utilisation de crépines du commerce a posé des problèmes d'entretien. Du fait de leur petite taille, elles se bouchent rapidement (une seule feuille peut bloquer le passage de l'eau). Le filtre développé permet de pallier ce problème par des dispositifs simples :

- un pré-filtrage réalisé grâce à l'ergonomie du filtre de forme cylindrique (tube PVC crépiné),
- une deuxième filtration assurée par une grille scindant le filtre en deux compartiments
- un système de décantation qui permet d'extraire les éléments filtrés du filtre.

Le nettoyage du filtre est facilité par la conception du cadre intérieur qui peut être retiré facilement. L'utilisation du filtre ne nécessite pas, bien évidemment, d'énergie. Un brevet a été déposé.

La présentation s'est poursuivie par une série de questions-réponses entre les participants et Nicolas Lhéritier (NL).

Certaines parcelles ne sont pas forcément adaptées à ce genre de dispositif, si elles sont parcourues par des rigoles (parfois, s'il y a des rigoles, les vaches préfèrent y boire) ou éloignées du cours d'eau. D'autres parcelles s'y prêtent très bien. Y a-t-il d'autres solutions pour l'abreuvement du bétail ?

Réponse NL : effectivement, certaines parcelles ne pourront pas être équipées de ce genre de dispositif. Cela est à étudier au cas par cas. Le filtre peut, par exemple, être couplé avec une pompe de prairie ou un abreuvoir solaire pour alimenter des milieux plus secs. Le captage dans une mare avec l'alimentation de plusieurs bacs

peut être une solution dans le cas d'un abreuvoir solaire. Sur d'autres parcelles, une descente aménagée peut être une bonne solution.

Quelles sont les aides financières mobilisables?
Réponse NL : Elles sont variables suivant les territoires. Pour le secteur de Monts et Barrages soumis à l'arrêté préfectoral, les aides peuvent concerner 70% des dépenses si un prestataire intervient ou couvrir à 100% l'achat du matériel si l'installation est réalisée par l'exploitant.

Y a-t-il des problèmes de responsabilité ?
Réponse NL : L'exploitant a la charge de l'entretien et du fonctionnement du dispositif.

La garantie décennale dans le cas d'une installation par une entreprise est-elle possible ?
Réponse NL : Il est difficile de trouver des entreprises qui acceptent d'installer des abreuvoirs gravitaires avec des tuyaux de diamètre 32 mm, donc la question ne se pose pas.

Y a-t-il des problèmes de diamètre des tuyaux (32 contre 80/100 habituellement), des travaux de tranchée éventuels ?
Réponse NL : La taille du tuyau permet de limiter les lourds travaux. Le tuyau va suivre le cours d'eau et les éventuels travaux de tranchées seront réalisés sur des linéaires limités.

Quelle est la longévité du dispositif ?
Réponse NL : L'entretien du système se fait 2 à 4 fois par an. Il y a un passage de particules fines mais pas assez pour boucher le tuyau.
Remarque d'Erwan Hennequin (EH) : Une adhérente du Réseau a testé le filtre pour alimenter un abreuvoir pour ses chevaux, à proximité d'un petit cours d'eau. Elle est satisfaite du dispositif et entretien le filtre tous les 2 mois.
Suite réponse NL : Il y a aussi la possibilité de nettoyer le tuyau avec une pompe thermique pour le purger.

Concernant le prélèvement d'eau, faut-il un dossier loi sur l'eau ? La Direction Départementale des Territoires (DDT) a indiqué à un exploitant qu'il n'avait pas le droit de prélever de l'eau dans une de ses rigoles pour alimenter un abreuvoir de type bac avec niveau constant.
Réponse NL/EH : au niveau législatif, dans le cas d'une aide directe hors territoire soumis à arrêté préfectoral de Monts et Barrages, il faut remplir une déclaration. Le rôle des animateurs du RZH est de créer du lien entre l'éleveur et la DDT, notamment si besoin de précision sur certains dispositifs et aménagements.

Quel est le coût de l'intervention d'un technicien auprès d'un exploitant ?
Réponse NL : L'animation est prévue dans le cadre du programme « Sources en action », financé par des fonds publics. Les visites de conseil sont donc gratuites pour l'exploitant.

Comment installer le dispositif dans le cours d'eau ?
Réponse NL : Cela nécessite certaines précautions pour permettre la décantation : ne pas poser directement le filtre sur le fond, positionner l'entrée du filtre de façon perpendiculaire au courant.

La visite de site a pour objectif de visualiser le fonctionnement du filtre *in situ* et de découvrir le site des Rédoudaudas et les travaux qui y ont été effectués par l'équipe technique du CEN Limousin.
Erwan Hennequin et Nicolas Lhéritier ont commencé par rappeler le contexte et les travaux réalisés en 2013. Les parcelles ont la particularité d'être soumises au régime forestier. Le couvert boisé est cependant lâche avec des bandes enherbées et des clairières où la molinie domine. Erwan Hennequin rappelle

l'intérêt du pâturage pour éviter la formation de hauts touradons de molinie.

La visite s'est poursuivie par la présentation de l'abreuvoir et du dispositif de filtration par Nicolas Lhéritier. Le dispositif a nécessité l'intervention de 4 personnes pendant une demi-journée. Il y a environ 150 mètres de tuyau entre le filtre et l'abreuvoir. La majeure partie de linéaire de tuyau suit le cours d'eau et une tranchée de quelques mètres a du être creusée à la mini-pelle pour la section entre le cours d'eau et l'abreuvoir. Le système d'évacuation d'eau de l'abreuvoir permet de maintenir l'eau en mouvement, ce qui élimine les problèmes de gel. Le filtre est positionné dans le cours d'eau, juste avant un goulet. L'eau est donc toujours courante au niveau du filtre, ce qui améliore le dégrillage des feuilles et bois morts. Le piquet de fixation a un gabarit qui doit être adapté en fonction de la taille du cours d'eau. Le filtre ne doit pas être immergé ce qui implique que la taille du tube en PVC doit être adaptée et que la hauteur de fixation doit être ajustée en fonction de la hauteur d'eau (suivant les saisons).

Un des parcs de pâturage a ensuite été parcouru pour observer les aménagements réalisés :

- la mise en défens du cours d'eau qui comprend une zone tampon assez large. Ceci permet de maintenir une végétation de ripisylve riche et diversifiée.
- Le recreusement d'une mare à proximité immédiate du cours d'eau. Erwan Hennequin indique l'intérêt des zones humides dans le réseau hydrographique, en tant que milieu permettant le stockage de l'eau. En hiver une partie du surplus d'eau du ruisseau se décharge dans la zone humide et c'est le contraire en été.
- La visite s'est terminée au niveau du passage à gué permettant d'accéder aux parcelles.

Quelques pontes de grenouille rousse ont également été observées dans certaines mares de la parcelle.

Ferme de Lachaud – Gentioux-Pigerolles (23)

Visite de ferme

13 février 2014

Commune : Gentioux-Pigerolles (23)
Lieu-dit : Lachaud

Présentation du site :

La ferme de Lachaud est un ensemble d'alvéoles tourbeux, de landes sèches, de boisements et de prairies. Il se trouve sur la commune de Gentioux-Pigerolles à proximité du Lac de Vassivière. La route entre Faux-la-Montagne et Royère-de-Vassivière permet d'admirer ces magnifiques paysages typiques du Plateau de Millevaches.

Les 130 ha de la ferme ainsi que les bâtiments ont été acquis par la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux en 2008. Sur le site s'est installé un couple dynamique dont l'objectif est de faire vivre la ferme, d'en faire un site d'accueil et d'expérimentation sur divers sujets dont l'écoconstruction ou la restauration et l'entretien de milieux naturels. Ce dernier sujet est l'objet principal du partenariat qui nous lie.
Sur les 75 ha que loue le CEN, se trouvent 32 ha de milieux tourbeux et 6 ha de pelouse et lande sèches. Les milieux tourbeux courants sur le plateau de Millevaches sont rares à l'échelle nationale. Ils sont caractérisés par la présence presque continuelle d'eau qui empêche la décomposition de la matière organique. De nombreux types de milieux tourbeux sont présents sur le site : des prairies à molinie et jonc acutiflore, de la tourbière active avec des buttons de sphaignes couverts de canneberge, de la tourbière de transition avec la droséra à feuilles rondes et le rhynchospore blanc, de la tourbière dégradée couverte de molinie et de callune… tous ces milieux se mélangeant en fonction des écoulements d'eau, de la profondeur de tourbe, des utilisations passées... et tous ces milieux constituant des habitats d'intérêt communautaire, c'est-à-dire faisant partie des milieux naturels à préserver à l'échelle européenne.

Une équipe de recherche du CNRS est présente sur le site et réalise des études sur les Araignées, les Orthoptères et les Reptiles. Les connaissances sur ces groupes sont importantes et montrent la présence d'espèces rares. Ainsi, 22 espèces d'araignées connues dans moins de dix départements français sont présentes sur le site. De plus, 4 espèces d'Orthoptères désignées comme vulnérables et à surveiller à l'échelle nationale y ont été observées.

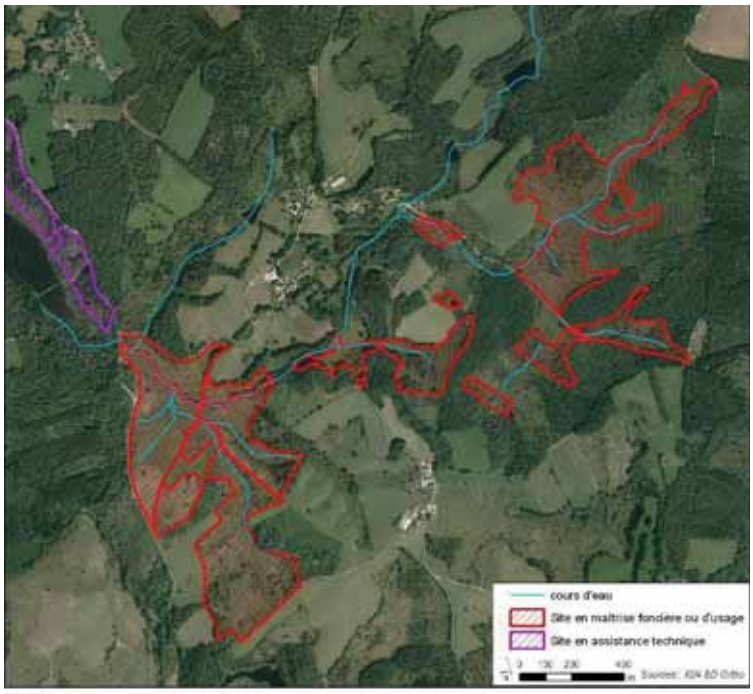

Le site est connu depuis de nombreuses années et reconnu par la désignation en ZNIEFF et une partie a été incluse dans le site Natura 2000 « Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière ». Par ailleurs, il est totalement englobé dans le site Natura 2000 ZPS « Plateau de Millevaches ».

Les travaux de restauration engagés par le CEN depuis 2008 dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ont consisté en du bûcheronnage, de la pose de clôture ainsi que du travail du sol pour affaiblir la fougère aigle. Grâce à ces travaux, ce sont près de 40 ha de landes et tourbières qui ont été remis en pâturage. Depuis 2012, les travaux sont engagés dans le cadre du programme « Sources en Action » et concernent la pose de clôture pour lancer la restauration par pâturage de milieux tourbeux.

Localisation :

Compte-rendu

Cette visite, organisée conjointement avec la FRCIVAM et les membres du Réseau Zones Humides, a rassemblé 10 personnes : 3 éleveurs du groupe « Herbe », 3 techniciens du CEN Limousin, 1 technicienne de rivière, 1 journaliste, 1 particulier, 1 membre du GAEC de la Fève.
La journée s'est déroulée en deux temps : une partie en salle le matin, puis une visite de terrain l'après-midi.
Après un tour de table, les éleveurs de l'ADAPA (Association de Développement pour une Agriculture Plus Autonome) nous présentent leur travail et leur groupe.
L'ADAPA fait partie du réseau de la fédération des CIVAM ainsi que de celui de l'agriculture durable. Ici en Limousin, un groupe travaille sur le pâturage et sur les moments où le pâturage de l'herbe est le meilleur, l'objectif étant de maximiser le pâturage sur l'année. Un sous-groupe d'une dizaine de personnes s'active sur la Corrèze explique Matthias Laprun.

Cédric Deguillaume nous présente son système d'exploitation. Il est installé sur Chaumeil avec 150 brebis et avec une activité autour de la myrtille sauvage. Il gère des parcelles en site Natura 2000 ou en communaux, dont les milieux sont différents. Son travail sur les milieux atypiques a changé. Le but est de faire du pâturage toute l'année en utilisant les différents types de milieux. L'objectif est aussi d'avoir une sécurité sur chaque saison afin de pouvoir bien gérer le parasitisme et la croissance de l'herbe. Aujourd'hui, il ne pratique quasiment plus d'action mécanique.

Johanna Corbin poursuit en nous exposant son activité en tant que membre du GAEC de la Fève sur la ferme de Lachaud.
Johanna et Frédéric vivaient auparavant dans le département des Deux-Sèvres. Ils travaillaient l'un sur les relations agriculture-biodiversité dans une association, l'autre dans un programme de recherche au CNRS. Ils ont eu envie de s'impliquer directement en mettant en avant leur intérêt pour la biodiversité. Ils sont arrivés sur Gentioux en 2007, puis ont rencontré de nombreux acteurs (PNR, Région, élus, CEN, collectivité, …) afin de monter leur projet.
En 2008, la communauté de communes du Plateau de Gentioux a acheté la ferme de Lachaud (aidé par le PNR de Millevaches pour les bâtiments) puis signé un bail emphytéotique avec le CEN sur 75 ha.
Mais la ferme était en très mauvais état agricole : il n'y avait pas de clôture, ni de prairies en état. Sur les 140 ha du domaine, 130 sont gérés par le GAEC en location directe ou en convention avec le CEN. 30 ha sont boisés, 60 ha sont représentés par de la tourbière (30%), 20 ha sont en landes et pelouses, 20 ha en prairies. La partie boisée (10 ha de plantation de résineux) est gérée par la communauté de communes. En termes de production de foin, le recul sur la ferme est court (depuis 2008). Durant les premières années, la production de foin n'a fait que diminuer. En 2011, accentuée par les événements météo, il n'y a eu que 20 % de fourrage par rapport à une année normale. Cela a contraint à réfléchir autrement, c'est-à-dire à comment valoriser le travail des bêtes au lieu des moyens mécaniques.
Aujourd'hui, le GAEC fonctionne avec 150 brebis, soit un cheptel de 220 bêtes (brebis/agnelles de renouvellement/brebis de réforme). En 2008, le démarrage s'est fait avec un cheptel de 120 bêtes et un objectif à 350 pour 2013. Durant les premières années, parallèlement à l'augmentation de l'effectif, les ressources diminuaient.
Face à cette problématique, se pose la question de « comment fait-on pour valoriser les milieux ? ».

Un changement de type d'élevage est alors considéré. Aujourd'hui, les brebis (mères) restent 3 mois seulement en bergerie, au lieu de 6 en système traditionnel. Pour se faire l'agnelage a été décalé au mois de mars – afin de sortir les mères et leurs agneaux à la période où l'herbe commence à pousser. Ainsi les mères sont rentrées en février et sortent avec leurs agneaux en avril. Le nourrissage des agneaux à l'herbe n'est pas simple, mais la qualité de la viande est supérieure. Ainsi un agneau est prêt pour la vente directe entre 6 et 12 mois (contre 3 à 5 mois dans un système traditionnel où ils sont engraissés avec du granulé à volonté en bergerie).

« Les bêtes sont-elles complémentées en bergerie ? »
Elles le sont ! Avec du foin à volonté et 300 g de féverole/céréales. Ces dernières sont produites biologiquement sur 3 ha, par cycle de 3 ans. Il y a 3 ilots de 3 ha.
Le 1er cycle consiste en un travail superficiel du sol par rotalabour (sur les 5-7 cm), puis un labour qui permet le décompactage du sol qui sera valorisé pendant 3 ans.
Le nouveau cycle consiste en de la culture sur 3 ans : 1ère année le Sarrasin (pour nettoyer le sol), puis une première céréale d'hiver (seigle ou triticale), 2ème année une deuxième céréale d'hiver en méteil (triticale/pois ou seigle/pois), 3ème année une prairie sous couvert d'avoine (récoltée pour le grain ou le fourrage selon les besoins).
Après la fauche, les nouvelles prairies sont vigoureuses et riches en trèfles, elles servent pour la finition des agneaux. Ce temps de passage en prairies est court comparé au reste des milieux, mais il est très complémentaire.

Les tourbières sont pâturées en été et en automne, les landes sont pâturées en hiver. Aujourd'hui, les brebis pâturent les landes entre octobre et février.

Lorsque Johanna et Frédéric se sont installés, des landes envahies de fougères aigles ont été broyées puis passées au rotavator dans un objectif de restauration écologique des milieux (contrat Natura 2000 + Mesure agri-environnementale). Avec le recul, si ces travaux ont permis de diminuer le recouvrement de la fougère, ils ont certainement provoqué une perte de la ressource. En effet, suite aux travaux du rotavator pour lutter contre la fougère aigle, l'agrostide s'est développée (peu appétante).
Le pâturage hivernal sur les ligneux fonctionne bien. Les brebis préfèrent la callune à la bruyère. Matthias constate l'inverse en été.

Ce système de pâturage permet de diviser par deux les besoins en foin du troupeau au cours de la période hivernale.
En effet, sur les landes, les femelles gestantes sont complémentées avec quatre petites bottes de regain par jour avant leur rentrée en bergerie (février) et les agnelles de renouvellement restent tout l'hiver en extérieur (landes, friches et sous-bois) avec du foin à volonté (qu'elles consomment essentiellement les jours de pluie).

Parasitisme :
Le parasitisme en milieux tourbeux est un fait. La grande douve semble recrudescente chez les brebis selon le vétérinaire contacté par le GAEC. A priori, ce parasite peut circuler sur la grande longueur de cours d'eau. Le traitement oblige l'utilisation de produits chimiques et s'appliquent à l'ensemble du troupeau. Un travail sur les rythmes de pâturage et l'organisation des rotations en fonction de l'âge des bêtes est affiné pour limiter le phénomène. Le parasitisme des bovins n'est pas évoqué ici puisqu'il n'y a pas de retours d'expérience du groupe 'Herbe'.
Erwan Hennequin dit qu'il serait intéressant de comparer ce parasitisme lorsque les brebis pâtureront la tourbière à sphaigne, beaucoup plus acide.

Pâturage des landes :
Cédric Deguillaume explique que les landes vieillissantes sont intéressantes en hiver. En effet, les landes en mosaïque (avec de la pelouse par exemple) sont beaucoup plus sensibles au gel. Sur son exploitation, il veille à ne pas rajeunir ses callunes sinon il y a beaucoup moins de ressources, notamment indisponibles sous la neige.

Mathieu Bonhomme intervient ici en expliquant que l'objectif des éleveurs et du Conservatoire diverge en ce point : le conservatoire vise le rajeunissement des landes dans un intérêt de diversité faunistique (insectes, oiseaux, …). En effet, la présence d'un sol à nu, de plages de graminées et de petits massifs de sous-arbrisseaux sont les facteurs qui expliquent la richesse faunistique des jeunes landes.

Pâturage des genêts et autres ligneux :

Matthias les fait pâturer en fin de printemps pour éclaircir les graminées et amener ainsi la lumière aux semis de genêts. Le pâturage d'hiver permet le maintien des genêts bas. Cédric Deguillaume cherche à maitriser cette hauteur de genêts en hiver lors de la neige. Les brebis mangent bien l'écorce, même celle des houx qui ne résistent d'ailleurs pas au pâturage ovin. Les races rustiques sont des « brebis castors ».

« Le genêt est-il indispensable sur une exploitation alors ? »

Tout dépend de la végétation présente. Mais les brebis aiment la diversité, et pas seulement la « salade » des prairies. L'hétérogénéité des milieux est indispensable pour les abris (herbe verte dessous), refuges et ressources alimentaires.

C'est la même chose avec la Fougère aigle. Si son développement ne permet pas l'installation d'herbe en dessous il faut utiliser le brise-fougère, sinon, elle constitue un bon abri.

Enfin, concernant le genêt qui est une très bonne ressource d'hiver (légumineuse d'une part, qui ne gèle pas d'autre part), il est, probablement avec les bruyères et callunes, une des clefs naturelles de la ressource hivernale pour la ferme de Lachaud.

Les richesses naturelles de la vallée du Brezou, un patrimoine à préserver et à valoriser

Soirée diaporama

14 février 2014

Commune : Lagraulière (19)
Lieu-dit : bourg

PRÉSENTATION DU SITE :

La vallée du Brezou est située en Corrèze (19), en grande partie sur le territoire de l'agglomération de Tulle et à cheval sur quatre communes : Lagraulière, Chanteix, Perpezac-le-Noir et Saint-Clément. Sa proximité avec l'autoroute A20 (sortie n°45) en fait un endroit facilement accessible depuis les principales villes de la région.
Affluent de la Vézère, elle regroupe notamment deux entités remarquables couvrant plus de 350 hectares : la forêt de Blanchefort et le marais du Brezou.
Ce dernier constitue une mosaïque de milieux humides exceptionnelle pour la région Limousin. Il joue un rôle prépondérant dans le maintien de certains oiseaux comme la rousserolle effarvatte ou le râle d'eau et accueille des habitats peu fréquents comme les roselières à phragmite commun qui se développent principalement au niveau de l'étang neuf. On y retrouve également des surfaces importantes d'aulnaies et de saulaies marécageuses.
Le site héberge un sous-sol permettant le développement d'une végétation neutrocline* peu répandue dans la région, notamment sur la forêt de Blanchefort avec un socle d'éclogites et des affleurements d'amphibolites, roches métamorphiques basiques. C'est ainsi que l'on peut observer des forêts de hêtres peu communes dans la région, avec un sous-bois dominé par des espèces au caractère montagnard comme la Scille lys-jacinthe. Les zones humides forestières sont largement dominées par l'Impatience ne-me-touchez-pas.

*neutrocline : végétaux qui affectionnent des sols dont le pH est proche de la neutralité

Encadré ZNIEFF
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique résultent d'un inventaire national lancé en 1982 par le Ministère en charge de l'environnement puis mis à jour en 1996. Elles n'ont pas de valeur réglementaire mais sont fréquemment prises en compte dans les projets d'aménagement.
Deux ZNIEFF sont présentes sur la Vallée du Brezou : la ZNIEFF de la « forêt de Blanchefort » et la ZNIEFF du « Marais du Brezou ».
Téléchargement : http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/fiches-znieff-correze-communes-de-a393.html

La zone d'étude est partiellement concernée par le périmètre du site inscrit de la « Vallée de Blanchefort », constituant une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à une déclaration préalable.

Le site de la Vallée du Brezou présente trois principaux intérêts écologiques : la rareté, la fonctionnalité et la richesse spécifique. En effet, le sous-sol de la forêt et la formation du marais en amont de l'étang neuf en font un espace naturel avec des formations végétales rares à l'échelle du Limousin. Le marais et la forêt ont un rôle non négligeable sur la ressource en eau. La forêt abrite de nombreuses zones de sources d'eau claire. Le marais joue un rôle de filtre physique en retenant une grande quantité de sédiments transportés par la rivière et participe au soutien d'étiage. Le cortège d'espèces est particulièrement diversifié mais nécessite soit une gestion active (bûcheronnage, pâturage…) soit un maintien de la dynamique naturelle.
Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin (CEN) intervient sur le marais du Brezou depuis 1998, suite à la signature d'une convention de gestion avec un propriétaire privé. Aujourd'hui, il gère une vingtaine d'hectares de zones humides réparties sur trois propriétés. Sur certains secteurs bien déterminés, il mène des actions de génie écologique. Il s'agit de travaux de restauration qui consistent à enlever des aulnes et des saules afin de maintenir une mosaïque d'habitats naturels favorables à la diversité biologique. Ces actions aboutissent à la

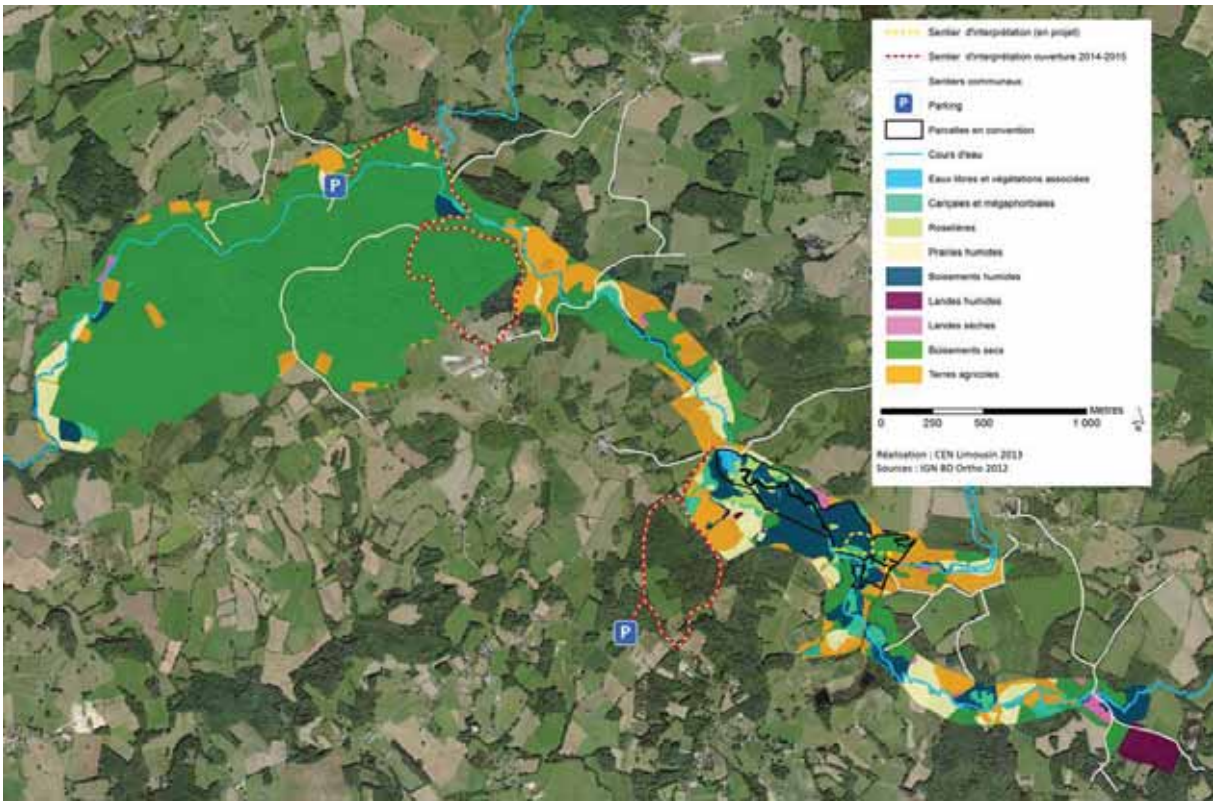

création de nouvelles zones d'eau libre qui se colonisent très rapidement par les plantes et les animaux. Sur les parcelles agricoles ou forestières, la sensibilisation des gestionnaires a pour objectif de rendre compatible la valorisation économique et la préservation des ressources naturelles comme l'eau et la biodiversité.
Rappelons qu'en 50 ans, plus de la moitié des zones humides ont disparu de notre pays créant de graves déséquilibres à notre environnement (crues, manque d'eau…).

COMPTE-RENDU

Dans le but de sensibiliser le visiteur à l'importance de la protection de cette entité naturelle, les élus de l'Agglomération de Tulle ont décidé de mettre en place, en 2014, le long de cette vallée, trois sentiers d'interprétation du patrimoine naturel. Les randonneurs (locaux et de passage) auront donc prochainement la possibilité de comprendre de manière ludique et interactive (pontons en bois permettant d'accéder au marais, petits panneaux question/réponse, livret et borne audio), le fonctionnement de cet écosystème si particulier. Ces sentiers sont réalisés par le centre nature « La Loutre » de Limousin Nature Environnement (LNE).
A l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, Tulle Agglo a proposé d'organiser en partenariat avec les communes de Chanteix et Lagraulière, le CEN, et LNE une soirée conviviale, familiale, gratuite, ouverte à tous

et animée par des animateurs naturalistes (CEN et LNE). Plus de 60 personnes étaient présentes à cette manifestation.
Un diaporama a permis de comprendre les enjeux de conservation de cette zone humide au travers d'une présentation des ses hôtes remarquables (faune et flore). Les travaux de gestion de la nature menés par le CEN ont été exposés ainsi que l'aménagement prochain des sentiers d'interprétation.
Le débat dans la salle a permis de compléter la connaissance sur l'historique du site montrant que de nombreux habitants y sont particulièrement attachés. Le maire de Saint-Clément, Daniel Combes, a signalé la présence de chemins vers le moulin des Plats qui pourraient servir de prolongement au projet de circuit sur le marais. Le maire de Chanteix, Jean Mouzat, signale le travail remarquable de Monsieur Luce, maire d'Espagnac, qui s'est beaucoup engagé au sein de Tulle Agglo dans le projet de valorisation du site qui va prochainement voir jour.

Un verre de l'amitié a clôturé agréablement cette soirée.

Péret-Bel-Air (19)

Visite de Ferme

Jacques VIROLLE, Adhérent au Réseau Zones Humides Limousin

17 février 2014

Présentation de l'exploitation agricole de l'éleveur de Péret-Bel-Air et de ses projets de restauration de zones humides tourbeuses avec des vaches Highland Cattle.
Signature de l'adhésion au Réseau Zones Humides de la commune et de l'ONF et visite de la tourbière du Col de la Blanche.

Commune : Péret-Bel-Air
Surface conventionnée : 61,5 ha
Surface de zones humides préservées : 41,7 ha

CONTEXTE

Jacques Virolle, éleveur bovin de Péret-Bel-Air, est l'un des tous premiers adhérents du Réseau Zones Humides. Son intérêt pour la prise en compte des milieux humides, en particulier des tourbières, dans la gestion de ses parcelles, n'est plus à démontrer. Avec au départ 8 ha de parcelles agricoles engagées dans le réseau en 2006, ce sont désormais plus de 41 ha de zones humides qui sont préservées aujourd'hui par cet agriculteur. Convaincu de l'intérêt de les conserver, Jacques Virolle a entamé des travaux de restauration financés par des dispositifs contractuels européens (via le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, animateur du site Natura 2000

« Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond - Péret-Bel-Air ») et prenant en compte les conseils des animateurs du Réseau.

La tourbière du Col de la Blanche fait l'objet d'un projet de valorisation éco-touristique piloté par la commune de Péret-

Bel-Air avec l'appui technique de la Communauté de communes de Ventadour. Un sentier d'interprétation est en cours de réalisation et permettra au public, notamment aux personnes présentant un handicap, de découvrir cette tourbière et les richesses naturelles qui s'y cachent.

Pour compléter ce projet, le Réseau Zones Humides a été sollicité afin d'intégrer ce site au réseau et fournir ainsi un diagnostic du patrimoine naturel qui servira de base pour proposer un plan de gestion simplifié et des éléments pour sa valorisation. Tous les gestionnaires et propriétaires de la tourbière de la Blanche ont été invités à rejoindre le Réseau dans le but de préserver ce site remarquable. C'est ainsi que la Commune et l'ONF ont rejoint le réseau par la signature de la convention d'adhésion lors de la visite du 17 février.

COMPTE-RENDU DE LA SORTIE

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ont proposé une visite de terrain, **le 17 février à Péret-Bel-Air en compagnie de Jacques Virolle, éleveur de la commune.** Le rendez-vous était donné à 14h à la Salle des fêtes. 44 personnes étaient présentes dont 19 étudiants du Lycée de Neuvic (19).

L'objectif de cet après-midi était de mettre à l'honneur le travail de Jacques Virolle en faveur des zones humides, faire découvrir une de ses tourbières ayant fait l'objet de travaux de restauration ainsi qu'une autre, la tourbière du Col de la Blanche au centre d'un projet de restauration par du pâturage de Highland Cattle et de valorisation éco-touristique.

Présentation de la ferme

Jacques s'est installé sur la commune en tant qu'éleveur de vaches limousines (troupeau d'une cinquantaine de bêtes pour la production de veaux de lait) en 2006, date à laquelle il s'est également engagé dans le réseau avec 8 ha de surfaces humides pâturées. Après plusieurs années, et plusieurs diagnostics (3 au total), ce sont désormais 61,5 ha dont 41,7 ha de zones humides qui sont préservés aujourd'hui par cet éleveur. Il a pu entamer la restauration de ses fonds tourbeux grâce aux conseils des diagnostics et plans de gestion simplifiés réalisés par les animateurs du RZH et aux dispositifs contractuels liés à Natura2000. Sur toute sa surface agricole, Jacques Virolle qualifie de « corrects » 20 ha de pacages humides, le reste étant des tourbières en plus ou moins bon état de conservation.

Jacques V. aborde également son projet d'acquérir un troupeau de vaches Highland cattle, un projet qui lui tient à cœur et lui permettrait de diversifier son activité et poursuivre la restauration et l'entretien de ses pacages tourbeux. Actuellement, il loue par le biais d'un bail à cheptel[3] avec G. Migotti, éleveur d'Highland cattle sur la commune de Gourdon-Murat, 5 vaches et 1 taureau de race Highland cattle. Ce partenariat inédit s'est fait grâce à la rencontre de ces deux adhérents du Réseau Zones Humides.

Les échanges entre les participants et l'éleveur amènent une série de questions-réponses.

Quelle valorisation commerciale existe dans la région avec cette race bovine ?

- ⇨ La vente directe est la meilleure valorisation connue selon Jacques Virolle et Gérard Migotti. La vente concerne les individus adultes et notamment les mâles castrés de plus de 3 ans.

Quel est l'intérêt de ces vaches par rapport aux moutons dans ce type de milieux ?

- ⇨ Les vaches sont plus adaptées à ce contexte tourbeux, elles broutent l'herbe haute que ne vont pas forcément manger les moutons.

Quelles sont les précautions à prendre pour accueillir des vaches de cette race ?

- ⇨ Une clôture ! Les précautions dépendent généralement des attentes du propriétaire et du caractère du troupeau. La notion d'habitude, d'éducation est importante quelle que soit la race lorsqu'il s'agit de milieu particulier comme les tourbières.

Existe-t-il des problèmes sanitaires particuliers en zones humides ?

- ⇨ Les tiques semblent deux fois plus importantes par rapport aux surfaces sèches entrainant des problèmes de piroplasmose et d'avortement dans le troupeau. Si on s'en rend compte suffisamment tôt, il est possible de sauver la bête par un traitement médicamenteux. Les traitements préventifs ne sont pas efficaces car très lessivables (il faudrait les refaire très régulièrement surtout si les précipitations sont importantes).

- ⇨ Des carences minérales ont également été observées chez les vaches pâturant en zones humides. Il faut des animaux habitués ou qui puissent paître sur des surfaces sèches en rotation avec les surfaces humides.

Quelle(s) est (sont) la(les) période(s) de vêlage pour les Highland ?

- ⇨ Elles vêlent quand elles veulent, il n'y a pas de période définie, ça peut tomber n'importe quand dans l'année.

Pourquoi des vaches Highland à la place de vaches Limousines ?

- ⇨ Les Highlands sont plus légères et ont ainsi moins d'impacts sur les zones humides au regard du piétinement. Cet atout leur permet également d'aller pâturer partout et de laisser moins de zones de refus comparé aux Limousines. Cette race est adaptée plus au pâturage en contexte tourbeux et supporte mieux les conditions hivernales que les Limousines.

[3] Le bail à cheptel est régi par le Code civil dans ses articles 1800 à 1831. Il s'agit d'un contrat de location de troupeaux.
Le bail à cheptel est un contrat par lequel l'une des parties loue à l'autre un fonds de bétail pour le garder, le nourrir et le soigner, sous les conditions convenues entre elles. Il y a plusieurs sortes de cheptels : le cheptel simple ou ordinaire, le cheptel à moitié, le cheptel donné au fermier ou au métayer. On peut donner à cheptel toute espèce d'animaux susceptibles de croît ou de profit pour l'agriculture ou le commerce (Art. 1800-1802 du Code Civil version en vigueur au 18/02/2014).
Le bail à cheptel est censé durer trois ans. A la fin du bail on procède à une nouvelle estimation du cheptel, le bailleur prélève des bêtes de chaque espèce jusqu'à concurrence de la première estimation, l'excédent se partage par moitié, s'il y a une perte le bailleur reprend la totalité du troupeau et les parties se font raison de la perte.

Toutes les surfaces humides sont-elles déclarées à la PAC ?

⇨ Certains parcs de pâturage sont déclarés à la PAC en surface agricole utile. Ceci repose en partie sur les conditions d'éligibilités des Mesures Agro-environnementales.

L'après-midi se poursuit avec le déplacement à la tourbière du Col de la Blanche. Le projet de restauration et de valorisation est présenté plus en détail. La tourbière est à cheval sur deux communes : Péret-Bel-Air et Davignac. Cinq propriétaires se partagent le site : la commune de Péret-Bel-Air, la section du Bourg de Péret, M. Virolle (frère de Jacques Virolle) et deux autres propriétaires privés. Les parcelles communales et sectionnales sont soumises au régime forestier et sont donc gérées par l'ONF. Le Réseau Zones Humides intervient ici pour épauler les gestionnaires en termes de gestion de zones humides et cibler les potentiels pédagogiques du site.

Depuis la route, les participants peuvent se rendre compte à quoi ressemble une tourbière à l'abandon : colonisation par les ligneux types pins, saules, bouleaux, bourdaines, développement de la molinie bleue par la formation de hauts touradons. Nous avançons de quelques mètres dans la tourbière afin que chacun puisse appréhender de manière concrète ce à quoi ressemble une zone humide tourbeuse.

Sylvain Guérin, technicien rivière à la Communauté de communes de Ventadour, intervient comme appui technique pour le montage et le suivi du projet de sentier d'interprétation. Ce sentier se verra doté d'un ponton/caillebottis sur une partie du cheminement (voir bulletin N°17). Il sera accessible aux handicapés, premier site de la région qui permet à ce public de découvrir les zones humides. Il sera financé par le programme Leader, la Région Limousin et l'Etat. Sylvain Guérin rappelle que ce site présente un grand potentiel pédagogique, il possède en effet une histoire puisqu'il fait partie des tourbières sur lesquelles étaient pratiquées les extractions de tourbes, d'anciennes fosses sont encore visibles. Cette tourbière se trouve en tête (zone de sources) du ruisseau des Agneaux, affluent du Dérot qui présente un enjeu majeur pour la collectivité en termes de ressource en eau potable.

Les participants se rendent ensuite à la tourbière (route de Bonnefond) gérée par J. Virolle et ayant fait l'objet de contrats Natura 2000 portés entre autres par le PNR de Millevaches en Limousin, animateur du site Natura 2000.

En compagnie du troupeau de Highland cattle, Malika Constans (Animatrice Natura 2000 au PNR) présente le site, son étendue, les surfaces d'habitats d'intérêt européen, et les travaux de restauration entrepris sur la tourbière. Grâce au dispositif contractuel européen, 3 km de clôture « bovins » ont été installés et 2,5 ha de milieux remarquables au titre de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore ont été restaurés.

Les clôtures ont permis de séparer la tourbière en plusieurs parcs sur lesquels tournent les lots de vaches de J. Virolle et notamment les vaches Highlands du bail à cheptel signé avec G. Migotti. Sur la vingtaine d'hectares de tourbière paissent ainsi une quinzaine de limousines et 5 à 6 vaches Highland en alternance.

Jacques Virolle explique un peu plus en détails les travaux de bûcheronnage réalisés dans le cadre d'une MAE (Mesure Agro-environnementale) de restauration de milieux tourbeux. Il s'agissait de sélectionner et éliminer les pins sylvestres qui ont colonisé le site. Le débardage à cheval a été utilisé pour les secteurs humides les plus sensibles aux passages d'engins mécanisés.

L'après-midi s'est clôturé par la signature officielle de l'adhésion au Réseau Zones Humides de la commune, de la section du bourg de Péret-Bel-Air et de l'Office National des Forêts en compagnie du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin. Un pot de l'amitié a été offert par Jacques Virolle aux participants suite à la signature.

Visite de ferme
Gourdon-Murat (19)
20 février 2014

Commune : Gourdon-Murat (19)
Lieu-dit : Bourg

INTRODUCTION :

Cette journée est organisée autour de trois temps :

1 : Les présentations de chaque participant et un temps d'échange entre eux sur l'utilisation de milieux semi-naturels dans les exploitations,
2 : La présentation de la méthode de pâturage de l'ADAPA (Association de Développement d'une Agriculture plus Autonome, membre de la FRCIVAM) appliquée à l'exploitation de Cédric Deguillaume,
3 : La visite des terrains exploités par Gérard Migotti débouchant sur des réflexions et perspectives de gestion.

1 : LES PRÉSENTATIONS ET UN TEMPS D'ÉCHANGE ENTRE LES PARTICIPANTS SUR L'UTILISATION DE MILIEUX SEMI-NATURELS DANS LES EXPLOITATIONS

Erwan Hennequin du CEN Limousin rappelle que cette journée est consacrée à la gestion des végétations particulières pour un exploitant agricole : landes, tourbières, friches, bois pâturés…. La matinée se déroule en salle et est réservée à la discussion sur ce sujet en récoltant les expériences des personnes présentes. Durant l'après-midi, Gérard Migotti, adhérent du Réseau Zones Humides fera visiter ses parcelles.

Lors d'un tour de table, les différents participants présentent leur exploitation et/ou leur intérêt pour le sujet de la journée.

Cédric Deguillaume est éleveur à Chaumeil sur 125 ha dont 75 ha de surface fourragère, uniquement dédiée au pâturage. Il s'agit essentiellement de landes, de prairies et de fonds humides. À cela s'ajoutent 30 ha de parcelles communales en gestion au Suc-au-May (lande en cours de restauration avec le soutien du PNR de Millevaches en Limousin). Le cheptel ovin est constitué de 220 brebis limousines. L'agnelage se passe en avril avec un sevrage en septembre puis une finition en bâtiment et à l'extérieur. Les agneaux sont écoulés en vente directe. Les autres activités de l'exploitation consistent entre autre à la production et transformation de myrtille et de 6000 m² de légumes en plein champs.

Matthias Laprun est éleveur à Sérandon depuis 3 ans sur 10 ha avec 50 brebis Mérinos. Les pâtures sont essentiellement constituées de pelouses (prairie maigre dont la hauteur moyenne de la végétation est naturellement basse), landes à genêts et prairies humides, qui avaient été abandonnées depuis 10 ans. Il pratique également la vente directe et cultive 1 ha de légumes de plein champ.

Johanna Corbin exploite une centaine d'hectares sur Gentioux-Pigerolles. Son cheptel est composé de 150 brebis, ce qui constitue 220 têtes en hiver. La valorisation se fait par la vente directe d'agneaux. Il s'agit d'agneaux élevés à l'herbe vendus dès six mois, mais dont certains (agneaux de report) sont vendus à 12 ou 14 mois. Elle utilise 15 ha de prairies pour produire du foin et 80 ha de pelouses, landes et tourbières qui sont pâturés.

Denis Alamome est animateur à la FRCIVAM.

Amélie Puthon vend de la laine, elle s'intéresse aux élevages ovins dans le but de valoriser la laine de différentes races, ce qui peut participer à la gestion des espaces naturels. Elle adhère à titre individuel au CEN Limousin.

Serge Charial est installé depuis le 1er juillet 1995 à Tarnac, où il a débuté avec des vaches et des moutons sur 53 ha. Depuis 2004, son cheptel est composé de 400 brebis limousines, sur une centaine d'hectares. L'agnelage se déroule de fin décembre à fin février. Les agneaux sont vendus à « 100 jours » après engraissement, à une coopérative du Puy de Dôme. Il participe à la gestion de sites gérés par le CEN Limousin à Chabannes et au Pont la Pierre (Saint-Merd-les-Oussines, Tarnac).

Marie-Caroline Mahé est éleveuse de chevaux Gipsy Cob, sur 15 hectares avec des zones humides, des prairies et un peu de lande. Elle souhaite valoriser les zones humides et les landes par le pâturage et désire accroître sa production de foin. Elle est par ailleurs salariée du CEN Limousin à l'antenne de Saint-Merd-les-Oussines.

Gérard Migotti s'est installé en 2008 à Gourdon-Murat (19) après une carrière dans l'enseignement. Le projet initial était de créer une ferme pédagogique adaptée aux enfants handicapés. Il a acheté avec son épouse 75 ha de terrains en friches « et dont personnes ne voulait » et désirait avoir des animaux qui peuvent vivre tout le temps dehors. Il a donc composé un troupeau de 30 vaches Highland et de 100 brebis Black face. Il est adhérent au Réseau Zones Humides.
Aujourd'hui, les clôtures sont presque toutes terminées. Leur pose a été une des principales préoccupations, car les animaux rustiques « sont également difficiles à contenir ».
Son objectif est de garder le caractère rustique des bêtes et de faire pâturer de grand parc pour que les animaux soient « autonomes ». Il n'y a pas de bâtiments sur la ferme. Aucun apport fourrager n'est fait sauf en période hivernale.
La valorisation se fait principalement par la viande mais aussi par la laine et les reproducteurs. Ses troupeaux pâturent également 30 ha de parcelles appartenant au CEN Limousin ou en gestion par ce dernier. Il ne s'agit pas d'une exploitation vivrière, il a seulement le souhait que les charges et les rentrées s'équilibrent.

La présentation de Gérard Migotti suscite une question de Cédric Deguillaume sur les relations entre Gérard Migotti et le CEN Limousin.

Erwan Hennequin répond que le partenariat avec les agriculteurs se fait souvent lors des remises en pâturage de site, dans le cadre de la mission première du CEN : gérer des espaces naturels tels que les landes et tourbières par le biais d'une maitrise foncière ou d'usage. Dans le cas de G. Migotti, ses Highlands pâturent sur des sites maitrisés par le Conservatoire depuis 2011 suite à la signature d'un contrat de pâturage. Cependant, le partenariat entre le CEN Limousin et M. Migotti était déjà établi dans le cadre du Réseau Zones Humides depuis 2009. Il s'agit d'un réseau de gestionnaires qui souhaitent préserver les zones humides, animé par le CEN Limousin. Sur les terres de M. Migotti, un plan de gestion simplifié se basant sur le diagnostic de 36 ha

permet de servir de base à une recherche de compromis pour la gestion des îlots conventionnés et sur les travaux ponctuels envisagés. D'ailleurs, le diagnostic des îlots de la propriété Migotti date de 2010, il serait intéressant de refaire une cartographie des habitats pour comparer 5 ans après : 2010-2015.

C. Deguillaume demande quel est le contenu des plans de gestion.
E. Hennequin indique que tout d'abord, le diagnostic consiste à réaliser une cartographie des ruisseaux et des milieux naturels. C'est sur cette base que des propositions de gestion peuvent être listées et cartographiées, aboutissant à un tableau de bord des opérations à mener dans les années qui viennent.
En plus de cela, le rôle des animateurs du réseau est d'être à l'interface entre les institutions porteuses de la réglementation ou d'outils financiers et les besoins de l'exploitant. Ceci est souvent retranscrit dans les préconisations de gestion, ce qui n'empêche pas des visites-conseils régulières pour répondre à des questions particulières.
Sébastien Rivière est adhérent au Réseau Zones Humides depuis 2007. Il élève un troupeau d'une centaine de vaches limousines. Il a récemment déposé un dossier de demande de subvention au titre de la mesure 216 (aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de l'Europe pour des investissements non productifs pour l'amélioration de l'état des milieux aquatiques et des zones humides de l'exploitation). Il exploite environ 80 ha de milieux humides pour un total de 250 ha de surface agricole. Un linéaire de cours d'eau très important est présent sur la ferme.
Arnaud Laurent est éleveur bovin avec une trentaine de vaches (plus quelques brebis) et adhère au Réseau Zones Humides depuis 2006. Il utilise les zones humides et les entretient de manière à ce qu'elles soient productives.
Jacques Virolle est éleveur à Péret-Bel-Air (19), avec 55 vaches sur 80 ha et adhère au Réseau Zones Humides depuis 2006. Les vaches sont rentrées généralement au début de l'hiver et ressortent en mai.
Il a expérimenté depuis 2 ans la complémentarité de pâturage Highlands/Limousines par le biais d'un bail à cheptel avec G. Migotti (voir aussi compte rendu de la journée du 17 février 2014). Même si la complémentarité est bonne en termes de résultats sur la végétation, les deux troupeaux ne sont pas mélangés. Après un passage d'une dizaine de vaches Highland en mai-juin, la repousse convient bien aux vaches de race limousine.
Denis Allamome présente l'Association de Développement d'une Agriculture plus Autonome (ADAPA). C'est une association qui existe depuis 20 ans et qui a vu le jour grâce à la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FRCIVAM Limousin). Au début, cette association regroupait surtout des producteurs corréziens qui travaillaient sur l'autonomie fourragère de leurs exploitations. Elle est donc issue de l'éducation populaire, d'une initiative portée par des ruraux. Denis Allamome en est l'animateur, mais pas un conseiller. La volonté est aussi de travailler sur la manière d'intégrer des milieux humides et semi-naturels en général dans les systèmes d'exploitation. Dans ce sens, c'est la méthode « Voisin » qui est parfois employée pour organiser le pâturage tournant, expérimenté par l'ADAPA depuis 10 ans. Le travail a été concentré sur les prairies puis certains se sont posés des questions sur la gestion d'autres milieux comme les pelouses, les zones humides, les landes… Lors des journées d'échanges ou de formations, des méthodes sont données aux agriculteurs pour qu'ils soient plus autonomes sur leur ferme.

Ces travaux ont débouché sur le programme « Herbe et Fourrages » animé par les Chambres d'Agriculture. A la base, cette méthode ne consistait pas à établir une « recette » standard pour l'organisation du pâturage, mais de permettre aux agriculteurs de faire les bons choix sur leurs exploitations.
Depuis 4-5 ans, l'ADAPA travaille en partenariat avec SCOPELA qui est une société coopérative ouvrière de production qui délivre des conseils pour la valorisation de parcours et autres terrains peu productifs dans le but de les valoriser. Cette société est bien ancrée dans le sud du Massif central et sud de la France. L'enjeu du groupe « milieux atypiques » est le suivant : **Gérer et produire en espaces naturels.**

Serge Charial doute qu'avec cette méthode on puisse produire des agneaux, d'après lui on ne peut que les « entretenir ».
Cédric Deguillaume répond que tout l'enjeu est que ces milieux soient des lieux de production. Gérard Migotti note que les animaux sont dehors toute l'année afin de valoriser au mieux la ressource sur pied.
Serge Charial demande quels sont les débouchés pour ces agneaux.

Cédric Deguillaume explique que c'est une question essentielle et très importante. Pour l'instant, il fait de la vente directe et le retour des consommateurs est très bon : « l'animal d'un an et demi devient un produit d'appel ». Pour le groupe de l'ADAPA, l'idée de base est la suivante. Pour la production d'agneaux, il faut donc rallonger la durée d'élevage. Les débouchés à grande échelle posent toujours question.
Johanna Corbin ajoute qu'il faut se poser la question de savoir quelle est la ressource la plus économique et écologique. Les pacages ne coutent rien sauf la clôture et les traitements antiparasitaires.

Il s'en suit des échanges sur les périodes de pâturage :
Pour certains, les milieux secs sont surtout utilisés l'hiver. Il y a un bon report sur pied parce que les plantes résistent au gel. Matthias Laprun gère la molinie avec 1 passage l'été et 1 passage l'hiver.
Pour Cédric Deguillaume, il y a plusieurs stratégies de consommation en fonction des objectifs fixés. Denis Allamome indique que les animaux vont avoir des exigences moindres si la pression est forte car ceci est lié à une compétition interne au sein du troupeau.

Pour Gérard Migotti, le pâturage extensif concerne des parcs de 3 à 4 ha, ce qui favorise l'hétérogénéité de la végétation, alors que les petits paddocks tournant favorisent l'homogénéité. Les rotations doivent être rapides, car c'est une condition pour limiter au maximum les parasitoses.

Des échanges s'organisent autour de la question des agnelages.
Serge explique qu'il a eu beaucoup de perte l'année où il a testé l'agnelage de plein air. Son troupeau a subi une forte prédation par le renard notamment.
Cédric Deguillaume pratique l'agnelage à l'intérieur puis du pâturage à l'extérieur une fois que les agneaux sont moins sensibles à la prédation.

2 : Méthode de pâturage de l'ADAPA appliquée à l'exploitation de Cédric Deguillaume

Sur une exploitation donnée, l'objectif est de faire pâturer le plus de surface possible, le plus longtemps possible, afin de limiter voire de ne pas avoir besoin d'une ressource fourragère issue d'un travail mécanique (qui augmente les charges). En effet, ce qui coûte le moins cher, c'est la ressource fourragère sur pied. Sur des terrains « pauvres », il faut donc beaucoup de surfaces.
Cédric Deguillaume explique qu'il est nécessaire de passer du temps sur chaque ferme, car si l'objectif est commun, l'organisation du pâturage est à adapter à chaque exploitation en mutualisant les réflexions. L'élaboration du calendrier de pâturage annuel se fait donc en commun, sur chaque ferme, avec un bilan à son terme.
Tout d'abord, une cartographie des unités de gestion est élaborée. Une unité de gestion est une entité conditionnée par la végétation dominante et sa surface. Elle s'apparente aux habitats simplifiés des diagnostics établis par les animateurs du Réseau Zones Humides.

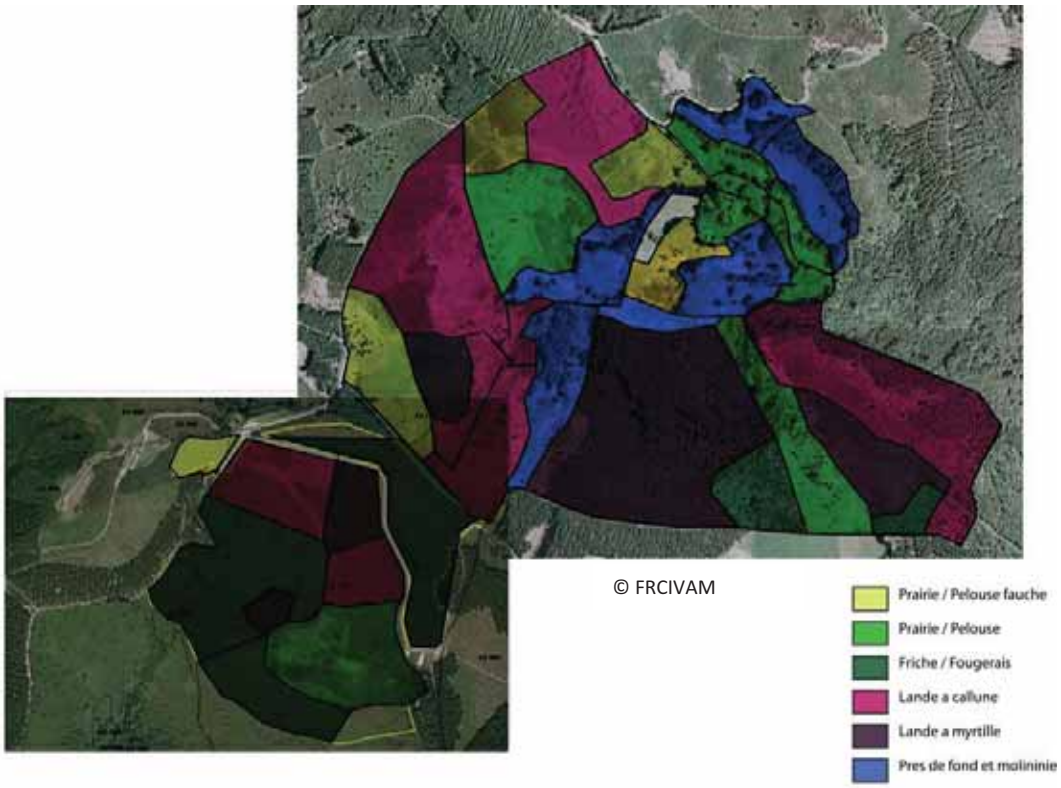

Cédric présente la carte des végétations de la ferme de la Monédière réalisée avec l'aide précieuse de SCOPELA (Société de conseil et de formation en agriculture et environnement) :

- très peu de terrain de fauche : 5 ha,
- prairies et pelouses,
- fougeraies et bourdaines,
- fonds tourbeux.

Pour chaque parc de pâturage, les grands objectifs sont définis en vue d'une augmentation de la ressource fourragère pour l'avenir. Par exemple, la réduction de la bourdaine et des mousses ou toute action qui permet une amélioration des pelouses sont susceptibles de constituer un objectif de gestion.

Un tableau du cycle de production du troupeau est également réalisé permettant de visualiser les dates clés et

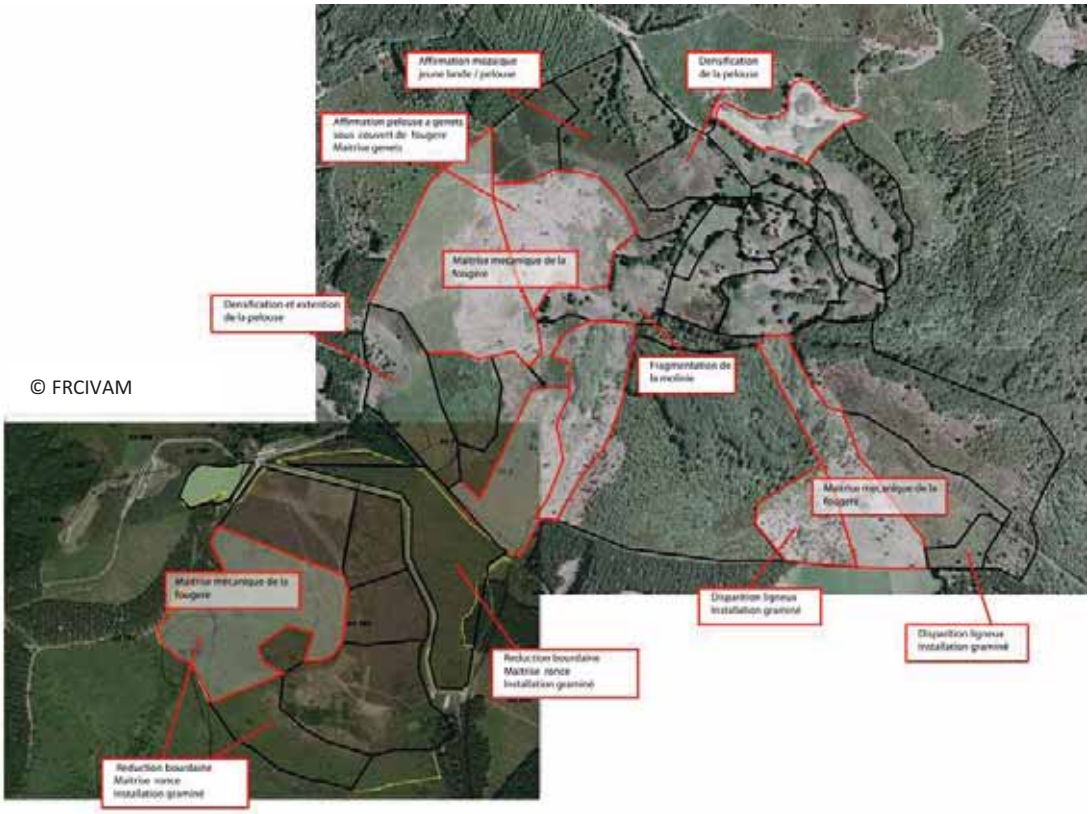

les besoins variables des bêtes en fonction des périodes.

En confrontant la carte des unités de gestion aux objectifs fixés et au cycle du troupeau, il est possible d'envisager la gestion de chaque parc par saison, par exemple le nombre de passages.

La notion de parc de sécurité est importante, il s'agit dans le cas de la ferme de Cédric Deguillaume d'un parc de lande sèche.

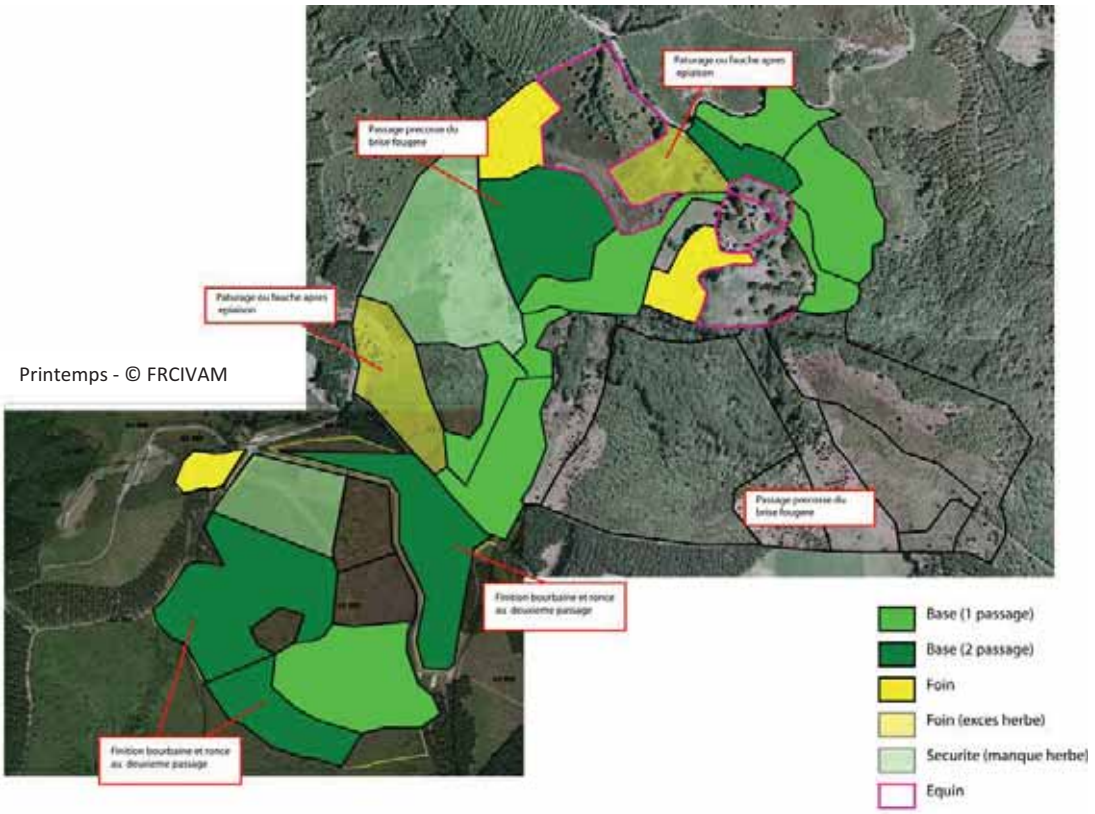

Printemps - © FRCIVAM

Suite à diverses questions, Cédric Deguillaume précise qu'il a peu de matériels, ne fertilise pas et ne fait pas de sursemis mais compte sur la banque de graines du sol. Il utilise parfois la herse à l'automne.

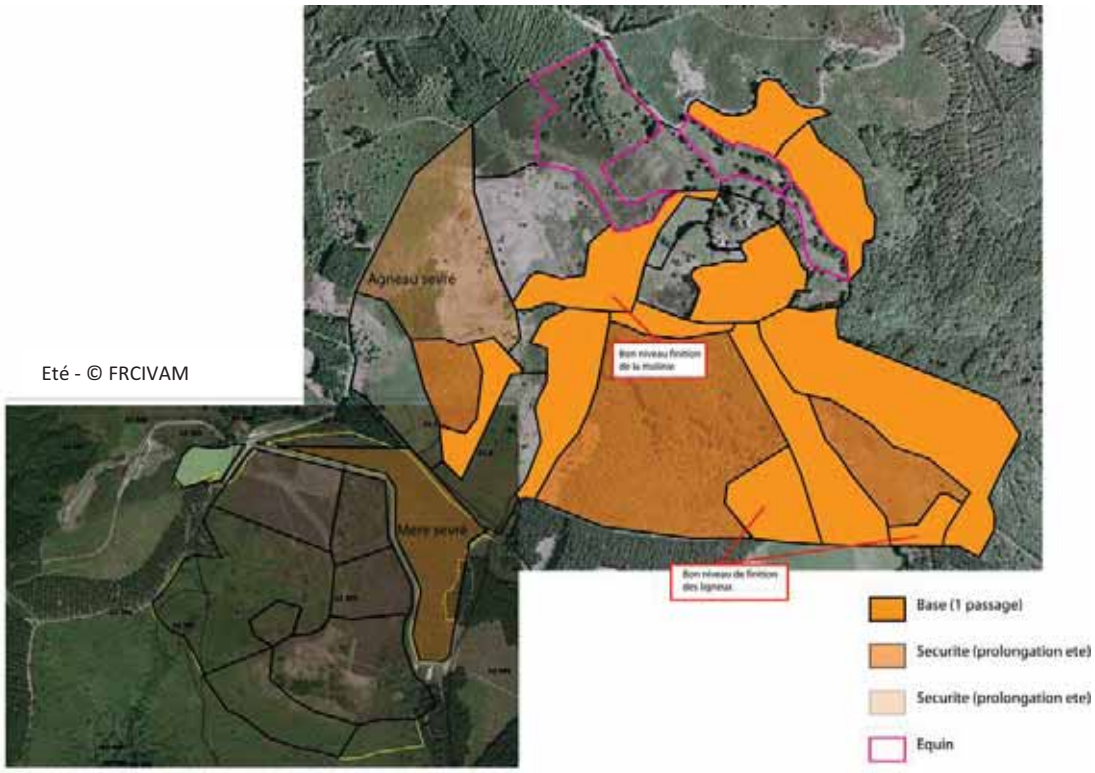

Eté - © FRCIVAM

En été, le pâturage se fait essentiellement en zones humides et en fougeraie, qu'il limite au rouleau brise-fougère mais qui conserve une fraicheur l'été. En automne, il utilise les fonds humides et les friches. Les landes sèches sont pâturées chaque année durant l'hiver, avec un complément en foin. Il n'est effectivement pas encore autonome car il manque de prairie de fauche et de regain. La pression de pâturage sur la ferme est d'environ 0,4 UGB/ha.

La présentation du calendrier de pâturage prenant en compte tous ces paramètres clôture la matinée.

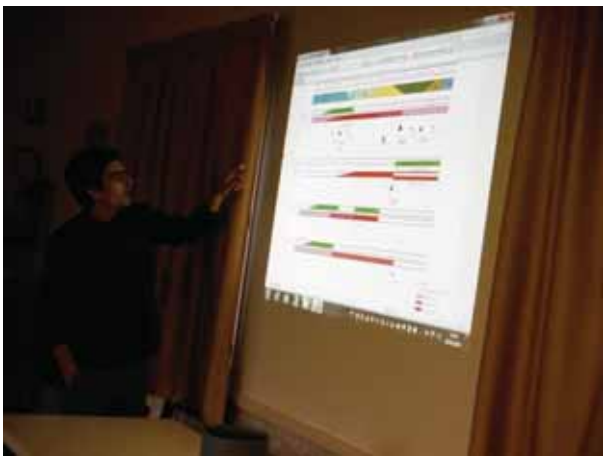

3 : La visite des terrains exploités par Gérard Migotti débouchant sur des réflexions et perspectives de gestion.

L'après-midi, deux parcs de pâturage de Gérard Migotti sont visités. Tout d'abord, le parc du Puy du Bec est actuellement pâturé par un lot de brebis. La totalité du cheptel ovin est composée de 70 brebis dont deux béliers. Les agnelles et les brebis sont divisées en deux lots, dont un est gardé par un chien de race Patou depuis peu. Une fois que le chien se sera approprié le troupeau, G. migotti remettra les lots ensemble pour constituer un seul troupeau.

Les bêtes sont saisonnées, 30 à 40 agneaux de 18 à 20 Kg sont produits dans l'année. Le plein air lors de l'agnelage entraîne des pertes importantes. Il peut y avoir des pertes de 30 agneaux sur une année à cause de la prédation. C'est pourquoi l'acquisition d'un chien de protection était nécessaire.

En ce moment, une botte de foin est amenée chaque semaine. Les bêtes sortent de la parcelle en fin d'hiver, à la fin mars. Une partie est fauchée puis il y a un passage en août-septembre.

Un test d'amendement en calcaire grossier (à 200 Kg/ha) est en cours.

Une passerelle de franchissement du ruisseau serait nécessaire dans ce parc, d'après les animateurs Réseau Zones Humides.

La lande du Puy du Bec a été gyrobroyée pour restauration. Cette opération a permis de rouvrir le milieu, notamment par le broyage des jeunes ligneux, autres que la callune et la bruyère. Cependant, une attention particulière devra y être portée pour ne pas continuer à trop affaiblir les vieux pieds de callune. Un second gyrobroyage est donc proscrit, ainsi qu'une pression de pâturage trop forte.

La deuxième visite s'effectue au parc à la Chatemissie, qui a été restauré et clôturé avec l'aide financière du PNR de Millevaches grâce au Programme Local Agri-environnemental. Ce parc a fait l'objet de travaux de restauration importants notamment par le broyage des fougères et l'andainage en août 2013 puis le pâturage en hiver 2013-2014. Le résultat est très impressionnant avec un retour très important des herbacées.

Conclusion

L'ensemble des participants est satisfait de cette journée riche en échanges. Afin de poursuivre le travail sur la gestion pastorale des « végétations atypiques », il est prévu d'organiser une visite d'un site du Conservatoire au début du mois de septembre sur les landes et tourbière de l'étang de Chabannes (Saint-Merd-les-Oussines et Tarnac) où Serge Charial met ses brebis. Une visite en juin pourrait aussi se préparer chez Gérard Migotti pour aller plus loin dans les échanges sur la gestion des milieux sur sa ferme.

Peyrelevade (19)

Sortie naturaliste

Tourbière de Négarioux-Malsagne

21 février 2014

Une matinée à la recherche de la Grenouille rousse sur la tourbière de Négarioux-Malsagne

Commune : Peyrelevade (19)
Surface du site Natura 2000 : 201 ha
Surface de zones humides préservées : 92 ha

CONTEXTE

La tourbière de Négarioux-Malsagne est intégralement localisée sur la commune de Peyrelevade entre les villages de Malsagne et de Négarioux, au nord du département de la Corrèze. Le site classé Natura 2000, d'une surface de 200 ha comprend l'alvéole tourbeux et son bassin versant.

La tourbière de Négarioux-Malsagne couvre une superficie de 92 hectares. Elle est composée de différents habitats représentatifs des milieux tourbeux du Plateau de Millevaches et alimente le ruisseau de Ribière Ladre qui fait partie des têtes de bassin de la Vienne.

Le site de Négarioux-Malsagne a fait l'objet d'une importante exploitation de tourbe (pour du chauffage domestique mais également comme combustible). Des traces de la dernière activité sont encore visibles : les ruines de l'usine de traitement de la tourbe se trouvent au nord-est de l'alvéole.

Outre l'exceptionnelle qualité de sa tourbe, les inventaires botaniques de la fin des années 70 mettent en évidence l'importance de son patrimoine naturel. La tourbière de Négarioux-Malsagne fut alors considérée comme un site réserve du Life-Nature "programme de protection des tourbières de France", animé par le Conservatoire entre 1995 et 1998. Ainsi, dans le cadre de ce programme, de nombreux inventaires faunistiques ont été réalisés pendant l'année 1996.

En 1998, le site est transmis au Ministère de l'environnement, au titre du réseau Natura 2000, sous l'appellation : "Tourbière de Négarioux-Malsagne". Le syndicat mixte de gestion du PNR de Millevaches en Limousin est ensuite désigné animateur de ce site Natura 2000 et est chargé de la rédaction du document d'objectif (DOCOB).

A partir de 1999, le CEN met en place une politique foncière sur le site. Il est propriétaire de 14 ha, locataire de 4 ha 50 et gère 21,48 ha en convention.

En 2003, le Document d'objectif est validé par arrêté préfectoral. Débute alors la période d'animation, visant à atteindre les objectifs de conservation consignés dans le DOCOB. En 2009, le Parc de Millevaches décide de s'impliquer plus encore dans la gestion de ce site en proposant sa candidature à la Présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000. En 2013, des inventaires naturalistes sont initiés sur le site. Le GMHL est alors mandaté pour inventorier les populations d'amphibiens présents sur cette tourbière.

COMPTE-RENDU DE LA SORTIE

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin ont proposé une sortie nature, **le 21 février à Peyrelevade.** Le rendez-vous était donné à 10h à la Salle des fêtes. 12 personnes étaient présentes, dont 3 enfants.

Les participants se rendent au parking de Geneyte, point de départ du sentier d'interprétation appartenant au réseau de sites aménagés sur le territoire du PNR de Millevaches. Malika CONSTANS (chargée de mission au PNR) rappelle succinctement les informations générales du site Natura 2000 et réexplique les principes fondamentaux de ce réseau européen.

Le groupe chemine ensuite sur le sentier balisé et inspecte chaque petite ou grande pièce d'eau stagnante ou légèrement courante se trouvant à proximité, à la recherche des grenouilles rousses et salamandres, actives à cette période. En effet, la grenouille rousse est l'une des espèces les plus précoces pour pondre ses œufs et des pontes ont déjà été observées sur le plateau de Millevaches depuis quelques jours.

La plupart des amphibiens du Limousin sont ovipares. Ils se reproduisent dans l'eau où ils pondent leurs œufs qui donneront des larves puis après métamorphose, des adultes. La Salamandre tachetée, noire et jaune, est le seul amphibien ovovivipare de la région. C'est-à-dire qu'elle ne pond pas d'œuf mais donne directement naissance à des larves qu'elle dépose dans les points d'eau forestiers. C'est également cette espèce que nous recherchons dans les ornières du chemin.

Le groupe fait une petite halte au niveau de la borne granitique représentant l'alvéole tourbeux. C'est l'occasion d'expliquer ce qu'est une tourbière, comment fonctionne-t-elle, ses particularités et celles de ses habitants comme les plantes carnivores.

Qu'est-ce qu'une tourbière ?

La présence de tourbe, véritable « roche végétale », caractérise une tourbière. C'est une zone humide où la forte présence d'eau limite la quantité d'oxygène disponible, ralentissant alors considérablement la décomposition de la litière. En effet, dans une tourbière, l'eau est stagnante ou très peu mobile. Elle gorge en permanence le sol qui se trouve alors privé d'oxygène. Dans ce milieu en quelque sorte asphyxié, les microorganismes habituellement responsables du recyclage de la matière organique (champignons et bactéries) ne peuvent intervenir autrement que très lentement et difficilement. Et tout ce que la nature produit de vivant et qui finit par mourir s'accumule au lieu d'être recyclé comme dans les autres milieux naturels, formant ainsi la tourbe. Les espèces et notamment les végétaux ont dû développer des stratagèmes pour pallier le manque de ressources nutritives disponibles, c'est le cas de la Drosera, petite plante carnivore qui englue les insectes qui ont la malchance de se poser sur ses feuilles afin de les digérer, ou la linaigrette avec ses très longues racines ou encore la canneberge qui s'associe à un champignon pour obtenir les nutriments dont elle a besoin.

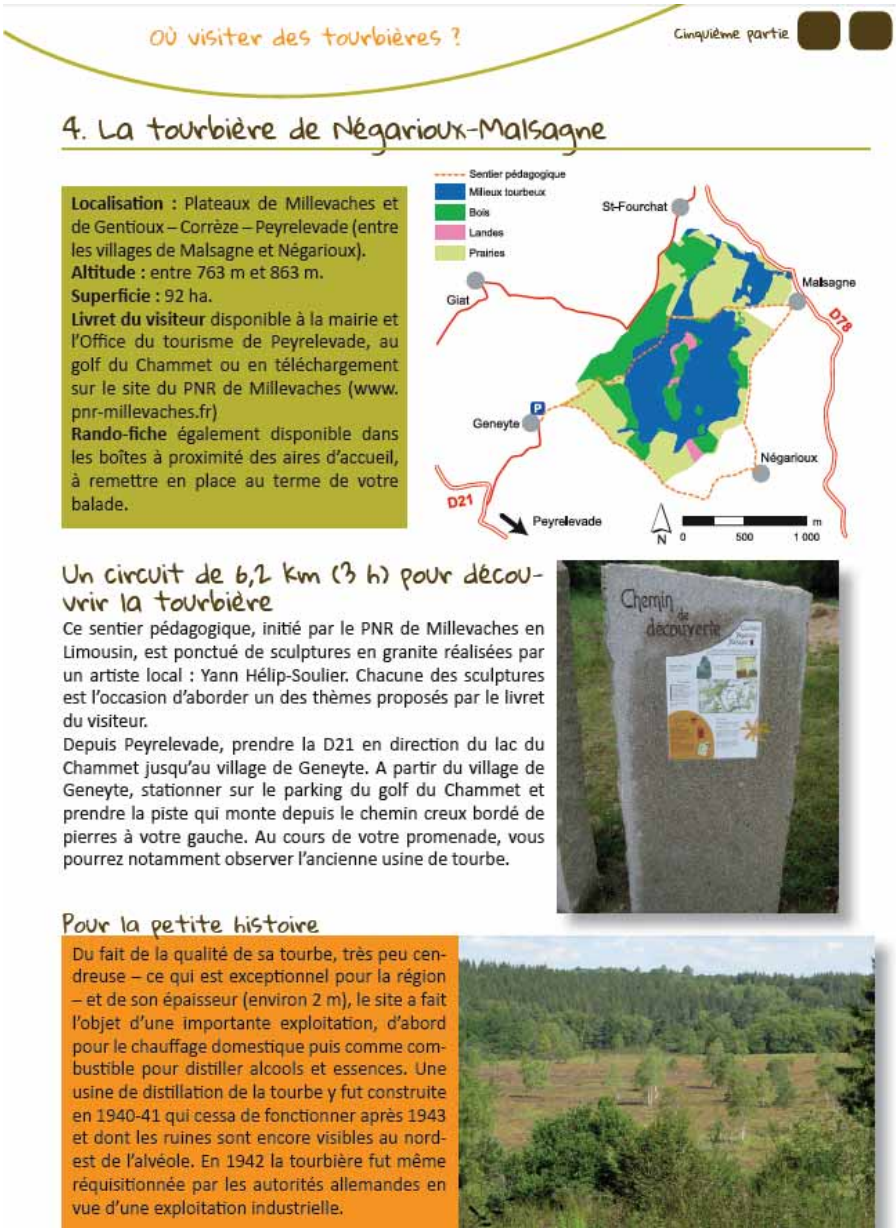

Comment entretient-on cette tourbière ?

L'objectif principal du Conservatoire est de préserver la mosaïque des milieux présents sur le site mais en priorité les habitats tourbeux du site et les espèces animales qui les fréquentent. Il est important d'entretenir ces espaces notamment en maintenant l'activité pastorale et le partenariat avec les exploitants agricoles locaux. Dans le but de maintenir la diversité des milieux, des gouilles ont été créées à différents endroits par le biais de contrats Natura 2000, et du bûcheronnage a été réalisé afin d'enrayer la fermeture de ces zones humides.

La balade s'est terminée sous une belle averse de neige…

Un lièvre, des traces de blaireau, un milan royal sont observés mais aucune grenouille !

Prairies et landes de Bourdelas – Séreilhac (87)
Chantier de bénévoles
22 février 2014

Commune : Séreilhac (87)
Lieu-dit : Petit Bourdelas

PRÉSENTATION DU SITE :

Les prairies et landes de Bourdelas sur la commune de Séreilhac, sont réparties sur le bassin versant du ruisseau de la Baisse qui alimente le Petit-Rieu, principal affluent du Grand-Rieu qui se jette dans la Vienne sur la commune d'Aixe.
Le Grand Rieu et ses tributaires constituent une entité hydrographique cohérente au sens de la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE). Elle est identifiée sous le nom de « masse d'eau FRGR1421 ». Elle est considérée « en bon état » pour ce qui est des aspects physico-chimiques et « dégradée » pour ce qui concerne la morphologie. L'objectif assigné dans le cadre de la mise en place de la DCE est de revenir au bon état général dès 2015.
C'est dans ce cadre que les propriétaires d'un ensemble de prairies humides, landes et bois situés sur les têtes de bassin du « ruisseau de la Baisse » (l'affluent le plus important du « Grand-Rieu ») ont été contactés et ont accepté de confier au CEN limousin la gestion écologique de ces parcelles dans le cadre d'une convention de cinq années.
Le site considéré est situé au pied oriental d'une longue croupe largement boisée, toujours proche des 400 m d'altitude et où nait une série de petits cours d'eau qui rejoignent la Vienne entre Aixe et Saint-Brice ; les principaux étant le Grand-Rieu, le Trein et le ruisseau des Raches (sur le versant occidental de ces collines, les ruisseaux rejoignent la Gorre). La ligne de crêtes constitue la bordure nord-ouest du Parc Naturel Régional Périgord Limousin dont fait partie la commune de Cognac-la-Forêt.
Les enjeux environnementaux sont importants sur ce secteur qui est en bordure de l'aire urbaine de la capitale régionale et où les milieux naturels et ruraux se voient petit à petit rognés par l'avancée d'une urbanisation diffuse. La population de la commune de Séreilhac, qui était de 1 362 habitants en 1968, dépasse maintenant les 1 800 (46 h/km²). La hausse a été encore plus importante sur Saint-Priest-sous-Aixe, qui borde le site (915 habitants en 1968 et 1 615 aujourd'hui, soit 70 h/km²).
L'activité agricole demeure dominante sur la commune de Séreilhac où, en 2000, 68 exploitations se partageaient les 2 915 ha de surfaces agricoles utilisées.

COMPTE-RENDU

Ce chantier organisé avec le SABV était destiné à poursuivre la restauration du réseau de mares déjà existantes et d'en créer de nouvelles qui soient favorables à des espèces particulières. Ce projet a été quelque peu bousculé du fait des niveaux d'eau trop élevés pour permettre le colmatage avec de l'argile des fuites créées au fil des ans dans les murets de pierre qui forment les chaussées de ces petites pièces d'eau. Ces travaux ont

donc été reportés à la fin d'été/début d'automne 2014 et le petit groupe présent a réalisé la restauration d'une petite lande méso-hygrophile menacée de fermeture par la dynamique des bourdaines et pins maritimes, en particulier. Sur la partie la plus humide de cette petite lande, de petites gouilles ont également été creusées dans l'argile de surface, parmi les touradons de molinie bleue, destinées à accueillir des espèces pionnières de plantes et d'amphibiens.

STRUCTURES PARTENAIRES

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

Association sans but lucratif régie par la loi 1901, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin a été créé en 1992 par la volonté des associations de protection de la nature du Limousin, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement qui souhaitait l'existence en Limousin d'une structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe d'espaces naturels. Il est dirigé par un Conseil d'administration représentatif de la diversité de ses adhérents (individuels, représentants d'associations, de collectivités et d'établissements publics…). Ce CA s'appuie sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire composé d'une vingtaine de spécialistes régionaux des sciences de la Terre et de la Vie. Le Conservatoire dispose d'une équipe de 30 salariés.

Les missions :

Connaissance, protection, gestion, valorisation sont les 4 mots clés qui définissent l'action du Conservatoire. Grâce aux suivis de l'évolution des milieux, le Conservatoire met en place d'ambitieux programmes de préservation des espaces naturels ainsi qu'une gestion conservatoire adaptée.

Il peut devenir propriétaire des sites, locataire ou signer avec les propriétaires des conventions de gestion nécessaires à la conservation des milieux naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Ce travail permet de bien connaître le site et de mettre en œuvre l'ensemble des opérations de gestion (fauche, pâturage, bûcheronnage…).

Ensuite, le Conservatoire évalue l'impact des travaux sur la faune, la flore et les habitats en réalisant des suivis naturalistes et, pour que chacun mesure l'importance du patrimoine naturel et l'intérêt de le conserver, il propose des supports de communication ainsi que des aménagements légers sur certains sites pouvant accueillir du public.

Le Conservatoire est, avant tout, une structure de concertation qui tente dès que possible de maintenir dans le tissu économique local les espaces naturels et ruraux qu'il a en gestion. C'est ainsi que 80 agriculteurs contribuent à la gestion des espaces naturels remarquables du Limousin. Il est à l'initiative de la création en 2006 du Réseau Zones Humides.

FRCIVAM

La Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural anime l'Association de Développement d'une Agriculture plus Autonome (ADAPA). Il s'agit d'un groupe de travail entre agriculteurs dont l'objectif est la valorisation pastorale des milieux atypiques. Ils se réunissent régulièrement sur une ferme pour analyser les pratiques de l'exploitant et proposer des améliorations. Ils cherchent à favoriser l'autonomie de la ferme en organisant les rotations de pâturage suivant la végétation de chaque enclos.

PNR de Millevaches en Limousin

Créé en 2004, il s'étend sur 314 000 ha, à cheval sur les trois départements du Limousin. Il se compose de 113 communes adhérentes au projet de territoire. Ce territoire se situe sur les plus hautes terres de la Montagne Limousine entre 400 et 976 m, sur les contreforts du Massif Central.

L'objectif du PNR est de mener des projets territoriaux associant développement économique et environnemental. La charte fixe les objectifs du parc pour 12 ans.

Le Parc naturel Régional de Millevaches en Limousin est géré par une Assemblée d'élus (le Comité Syndical), constituée en syndicat mixte de gestion, en application des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L 333-1 et suivants du Code de l'Environnement, relatifs aux Parcs naturels régionaux.

Le Syndicat Mixte de gestion du PNR est également en charge de l'animation de sites Natura 2000, notamment la zone de protection spéciale **(Z.P.S.) « Plateau de Millevaches », très grand site Natura 2000** (65 974 hectares), qui a été désignée en raison de la présence de douze espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne moyenne

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, un outil de préservation de la Vienne entre Limoges et Saillat-sur-Vienne. Créé en 1989, sous le nom du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Vienne, il compte au 1er janvier 2014, 49 communes hautes viennoises autour de la vallée de la Vienne, de la Glane, de l'Aurence, de l'Aixette et de la Briance.

Les missions :

- restaurer puis entretenir près de 1.000 km de rivières et petits cours d'eau,
- améliorer la sécurité des activités nautiques sur la Vienne par la création d'équipements et la mise en place d'une signalétique adaptée,
- valoriser la rivière par des animations sportives et touristiques et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement tournées vers les publics scolaires du territoire.

Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin

La SEPOL rassemble les ornithologues limousins depuis 1977. En partenariat avec l'European Bird Census Council, la LPO, ou le Muséum National d'Histoire Naturelle, elle relaie depuis sa création les enquêtes nationales ou européennes. Son action au sein de Limousin Nature Environnement a contribué à la création du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, des zones de Protection Spéciale du Plateau de Millevaches, des Gorges de la Dordogne et de l'Etang des Landes, puis de la réserve Naturelle Nationale de l'étang des Landes. Elle anime actuellement, en partenariat avec la LPO Auvergne, la ZPS des Gorges de la Dordogne et travaille à la réalisation d'une Liste rouge des oiseaux menacés en Limousin, tout en continuant à assurer de nombreux suivis.

Etablissement Public du Bassin de la Vienne

L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne, créé le 10 septembre 2007, a pour objectif de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km²), l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau, dans la gestion de l'eau.

A ce titre, il assure un rôle général de **coordination, d'animation, d'information et de conseil** dans ses domaines et son périmètre de compétence. Il est également chargé de la **mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne** approuvé en juin 2006.
L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne, est un **regroupement de collectivités**, composé des régions Limousin et Poitou-Charentes, des départements de la Vienne et de la Charente, et des communautés d'agglomération de Poitiers et du pays Chatelleraudais.
Il coordonne avec le PNR de Millevaches en Limousin le programme « Sources en action ».

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

Depuis 1995, le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin œuvre pour l'étude et la protection des mammifères, reptiles et amphibiens de la région.

Les missions :
L'association centralise des informations récoltées au fil des ans par ses adhérents et de nombreux autres observateurs. Elle est la seule à gérer une base de données régionale sur toutes ces espèces.
Elle organise des campagnes de prospection concernant les espèces les moins connues, les plus rares ou caractéristiques de la région afin de mieux connaître leur répartition et d'apporter les éléments nécessaires à leur préservation.
Le GMHL réalise également des recherches sur des sites à forte valeur biologique ou des études préalables à des aménagements. A l'issue d'une première phase d'inventaire, il propose des mesures de conservation favorables aux différentes espèces, les plus fragiles en particulier.
La préservation des mammifères, reptiles et amphibiens de la région requiert la sensibilisation du public le plus large. Cela est d'autant plus nécessaire que certaines espèces souffrent d'une mauvaise image liée à leur méconnaissance. Beaucoup d'entre elles sont pourtant protégées par la loi française et contribuent au maintien des équilibres naturels.

LPO Corrèze

La LPO Corrèze participe à :

- l'amélioration de la connaissance de la faune et des écosystèmes,
- la défense, la sauvegarde et la gestion des populations de faune et des écosystèmes dans lesquels ils vivent,
- l'information, la sensibilisation et l'éducation du public sur la faune et la flore sauvage, la nature et l'environnement.

La LPO Corrèze propose :

- des visites guidées sur des sites d'intérêt ornithologique,
- des conférences avec films présentés par des ornithologues,
- du tournesol bio pour nourrir les oiseaux de votre jardin pendant l'hiver,
- des revues traitant de sujet ornithologiques et des activités de la LPO en France,
- une boutique avec des mangeoires, des nichoirs et autre articles concernant les oiseaux,
- des suivis ou des enquêtes : le suivi Faucon pèlerin, l'enquête rapaces, la migration.

La LPO Corrèze est une association apolitique, à but non lucratif, œuvrant pour la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent.

Limousin Nature Environnement

Limousin Nature Environnement est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901 et **administrée par des bénévoles**.
Limousin Nature Environnement fédère **près de 50 Associations**, réparties sur les trois départements limousins, et un collège d'adhérents individuels.
LNE est affiliée à France Nature Environnement.

Les grandes lignes des objectifs de Limousin Nature Environnement sont :

- Assurer la liaison entre les Associations membres, chacune conservant son entière autonomie,
- Étudier les problèmes d'écologie,
- Promouvoir et contribuer à une meilleure gestion des patrimoines naturels,
- Exercer toute action ou démarche, tant auprès des services publics qu'auprès de toute juridiction, organisme personne morale ou privée,
- Lutter contre le gaspillage des ressources naturelles, promouvoir les économies d'énergie,
- Faire appliquer la réglementation,
- Participer aux instances de représentatives ou de concertation, locales et nationales, en vue de promouvoir des solutions concrètes pour la résolution des problèmes liés à la protection de l'environnement.

Pour cela, LNE

- Suscite la participation des citoyens à la remise en valeur et à l'entretien des espaces naturels,
- Sert de conseil technique auprès des collectivités locales et des entreprises qui lui en font la demande en vue d'examiner des aménagements liés à la protection de l'environnement, du cadre de vie ou de la santé,
- Est à la disposition de tous les usagers qui souhaitent créer des associations du fait de nécessités locales,
- Forme et éduque tous les publics, en particulier les jeunes,
- Propose à ses associations une assistance juridique via sa cellule juridique.

PROGRAMMES D'ACTION

Le Réseau Zones Humides en Limousin

Ce réseau, animé par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin depuis 2006, s'adresse à tous les gestionnaires de zones humides : agriculteurs, forestiers, collectivités ou particuliers. L'adhésion, gratuite et annuelle, se matérialise par la signature d'une convention traduisant une « charte de bonne conduite » envers les zones humides.
Le but du réseau est de permettre des échanges d'informations entre les adhérents et les animateurs sur la connaissance des milieux naturels et les pratiques de gestion adaptées. Un diagnostic écologique est réalisé de manière concertée chez chaque adhérent, duquel aboutissent des propositions de gestion et de préservation des zones humides. **Le Réseau de gestionnaires de zones humides compte actuellement 109 adhérents sur les bassins hydrographiques Adour-Garonne et Loire-Bretagne, pour une surface de 850 hectares de milieux humides conventionnés depuis 2006.** Pour compléter l'action du réseau, s'ajoutent la diffusion de bulletins d'informations, l'organisation de journées d'échanges thématiques sur le terrain, etc… plus d'informations : http://www.conservatoirelimousin.com/reseau-zones-humides.html

Le programme Sources en action

Engagé en 2011, le programme « Sources en action » constitue une démarche d'envergure associant 17 maîtres d'ouvrages (collectivités ou associations) qui mènent des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont (2440 km²). Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public du Bassin de la Vienne. Il fait l'objet d'un contrat territorial financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Limousin, l'Europe (notamment dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature) ainsi que les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

Ce programme a été fondé sur la base de diagnostics récents qui ont révélé la vulnérabilité des milieux aquatiques et des zones humides situés sur le haut bassin de la Vienne et ses affluents. En effet, malgré la richesse et la bonne qualité générale des milieux aquatiques, la ressource en eau n'en demeure pas moins fragile. Cette vulnérabilité se traduit notamment par la dégradation des berges et des lits des cours d'eau, la régression des zones humides, l'envasement et l'ensablement des ruisseaux ou encore la baisse de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Afin d'enrayer cette dégradation et d'améliorer la qualité des rivières ainsi que le cadre de vie des habitants, le programme « Sources en action » comprend 500 actions réparties sur 5 ans représentant un montant total de 7,5 millions d'euros. Ce programme d'actions ambitieux consistera notamment en la restauration et l'entretien des berges des cours d'eau, la diminution de l'impact des obstacles barrant les lits des cours d'eau, la restauration et la gestion des zones humides, la réduction de l'impact de certaines pratiques agricoles ou sylvicoles ainsi qu'une campagne de communication et de sensibilisation auprès des habitants, usagers et établissements scolaires. Enfin, le programme « Sources en action » s'inscrit dans un objectif général de maintien et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2015 (Directive Cadre européenne sur l'Eau).

Il est coordonné par :

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Il trouve son origine en 1992 lors du « Sommet de la Terre » à Rio de Janeiro lorsque l'Union européenne, inquiète de la diminution de son patrimoine naturel, décide de créer un réseau de sites abritant des habitats et des espèces d'une valeur patrimoniale notable. L'ambition du réseau est de maintenir la diversité biologique des milieux et protéger les habitats et les espèces en périls à l'échelle européenne dans une démarche de développement durable.

Etendu à l'ensemble de l'Union européenne (27 pays), il découle :
- de la Directive 79/409/CEE de 1979 dite « Directive Oiseaux », à l'origine de la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS), particulièrement importante pour l'avifaune ;
- de la Directive 92/43/CEE de 1992 dite « Directive Habitat », déclinée par la création de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dans lesquelles se concentrent des habitats naturels et des espèces animales rares, dits d'« intérêt communautaire ».

Les modes de mise en œuvre des objectifs Natura 2000 varient selon les pays de l'Union européenne. Certains se sont engagés dans une logique législative, comme le Royaume-Uni où les deux directives se sont traduites par des lois spécifiques. La France a choisi la voie contractuelle. Des grands principes de gestion sont définis au niveau national selon les milieux ou les espèces en présence. Les propriétaires ou ayant droits sont invités à les mettre en œuvre et peuvent, à cette fin, conclure des Contrats Natura 2000 avec l'Etat. Ces contrats leur permettent d'obtenir des financements pour les opérations entreprises au bénéfice de la biodiversité. En contre partie, ils s'engagent à respecter les actions financées.

Le Limousin compte 36 sites Natura 2000, couvrant près de 6 % de la surface régionale.

Compte rendu des manifestations en Limousin
Journée Mondiale des Zones Humides 2014

Réseau Zones Humides Limousin

animé par

Conservatoire d'espaces naturels Limousin

Crédit photo : CEN Limousin sauf mention contraire
Rédaction : Equipe du Réseau Zones Humides en Limousin